
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 mars 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 mars 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauté, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle enchaîne en indiquant que le 8 mars dernier, la Journée internationale des droits des femmes était soulignée. Malheureusement, la communauté fait face actuellement à une hausse importante de féminicides. Du jamais vu. La présidente du conseil souhaite qu'une minute de silence soit dédiée à toutes les victimes de violence conjugale. Elle rappelle qu'il ne faut jamais cesser de dénoncer les violences et surtout, il nous faut soutenir le droit des femmes de vivre dans un foyer sécuritaire. La présidente demande aux membres un moment de recueillement.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souligne que certaines mesures sanitaires dans la salle du conseil ont été ajustées, plus précisément : le port du masque de procédure est désormais obligatoire en tout temps pour tous dans les édifices de la Ville. Ainsi, les personnes de la salle du conseil porteront le masque. De plus, des panneaux de plexiglas autour des espaces du greffier et de son espace ont été ajoutés. Cependant, compte tenu de l'importance de pouvoir communiquer clairement aux séances du conseil, le masque de procédure peut être retiré lors de la prise de parole, mais sera remis immédiatement.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne avec les célébrations internationales et les anniversaires des élu-es du mois de mars :

1. Célébrations internationales du mois de mars

- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 11 mars : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick (drapeau hissé)
- 18 mars : Journée mondiale du recyclage
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie (le drapeau était hissé aux mâts de courtoisie de l'hôtel de ville le samedi 20 mars)
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau
- 21 au 28 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 25 mars : Journée mondiale des transports en commun

2. Anniversaires des élu-es

- 3 mars : Giuliana Fumagalli
- 16 mars : Mary Deros
- 28 mars : Michel Bissonnet
- 29 mars : Christine Gosselin

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les membres de leur attention et souhaite une bonne séance!

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante (M. Normand Marinacci)	Arrondissement Île Bizard–Sainte-Geneviève – Est-ce que la Mairesse va exclure M. Normand Marinacci du caucus de Projet Montréal? / Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin) (M. Pierre Lessard-Blais)	Piétonisation sur l'avenue Ontario dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Aimerait des explications sur cette décision en lien avec les enjeux soulevés par les commerçants de ce secteur / Reformule sa question
Mme Suzanne Décarie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prolongement du Réseau express métropolitain (REM) vers l'Est de la Ville – Est-ce que le maire de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve préfère une structure aérienne ou l'abandon du projet? / Reformule sa question
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Retard dans le prolongement de la ligne bleue du métro – Aimerait connaître les coûts associés à ce retard de même qu'il souhaite le début rapide des travaux / Quelles sont les actions à mettre de l'avant et les outils à fournir à la STM afin que le projet aille de l'avant dans les meilleurs délais et, est-ce que ce délai a un lien avec le prolongement du REM de l'Est
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Prévention des inondations dans l'arrondissement Pierrefonds–Roxboro – Aimerait connaître les mesures de l'Administration dans ce dossier urgent / Reformule sa question

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Est-ce que Mme Valérie Plante s'excusera auprès de la directrice de cabinet de la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Est-ce que l'Administration va revoir le rôle du Bureau du contrôleur général à la suite du jugement de décembre 2020, du juge Bernard Synnott, de la Cour supérieure du Québec?
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (Programme) – Questionne l'Administration sur l'efficacité de ce Programme et la distribution de la somme qui y est associée /

À 13 h 37,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que les sommes allouées à ce Programme peuvent être entièrement utilisées en 2021?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Ressources temporaires hébergeant les personnes en situation d'itinérance – Aimerait connaître le plan d'action de l'Administration à ce sujet / Questionne le rôle de l'Administration en lien avec celui des paliers supérieurs gouvernementaux en matière de santé et les impacts sur les groupes communautaires dans ce dossier
Mme Christine Gosselin	M. Jean-François Parenteau	Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (Règlement) – Demande si les Montréalais adhèrent au Règlement et souhaite un bilan de trois ans à cet effet / Aimerait en savoir davantage sur les inspections notamment celles qui sont effectuées le soir ou la fin de semaine
M. Francesco Miele	M. Jean-François Parenteau	Est-ce que les dossiers concernant l'envoi des sols contaminés vers l'Ontario ont progressé? / Pourquoi un amendement à ces dossiers n'est pas au conseil municipal?
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Changement au mandat et aux pouvoirs des inspecteurs de la Société de transport de Montréal (STM) (par exemple port d'armes et pouvoir d'arrestation) – Quel est le point de vue de l'Administration à ce sujet et est-ce que la Commission sur la sécurité publique sera interpellée dans ce dossier? / Reformule sa question concernant un possible mandat à la Commission sur la sécurité publique

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 56.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulève une question de privilège concernant les propos de M. Luc Rabouin lors de sa première réponse au conseiller Aref Salem. À cet effet, Mme Boivin-Roy demande que le conseiller Rabouin retire le mot « faux » de son intervention. M. Rabouin se rétracte et la présidente du conseil le remercie.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0215

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant le point 7.16 et en y retirant les points 30.01, 80.01 (20.27) et 80.01 (65.01).

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM21 0216

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver, avec modification, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 mars 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 28 février 2021

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2021
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2021
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA21 13 0037 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion pour endiguer l'augmentation des crimes, notamment par armes à feu, à Saint-Léonard
- 5.02 Résolution CA21 170070 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Vote par correspondance
- 5.03 Résolution CA21 170073 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Événement - Une heure pour la terre 2021
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Sophie Mauzerolle

- Dépôt de la réponse de Mme Sophie Mauzerolle à M. Alan DeSousa et M. Marvin Rotrand concernant le déploiement des bornes électriques

Par M. Jean-François Parenteau

- Dépôt de la réponse de M. Parenteau à Mme Christine Gosselin en lien avec le point 30.04 du conseil municipal du 22 février 2021, concernant la compétence du déneigement sur la voirie locale jusqu'au 21 avril 2024.
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 février 2021
- 7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe à la fin du procès-verbal.
-

CM21 0217

Dépôt du Rapport des activités 2020 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport des activités 2020 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

CM21 0218**Dépôt du Rapport annuel 2020 faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2020, tel que spécifié à l'article 4 alinéa 6 du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.04 1207711015

CM21 0219**Dépôt du rapport final d'information pour l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport final d'information pour l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.05 1218131001

CM21 0220**Dépôt du bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.06 1217100001

CM21 0221**Dépôt du bilan annuel consolidé 2020 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel consolidé 2020 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.07 1219086002

CM21 0222

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2020 selon l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2020 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM21 0223

Dépôt de l'Avis de santé publique par la Direction régionale de santé publique (DRSP), en lien avec la résolution CM20 1387 - Effets des gaz lacrymogènes sur la santé

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'Avis de santé publique de la Direction régionale de santé publique (DRSP), en lien avec la résolution CM20 1387 - Effets des gaz lacrymogènes sur la santé, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1210310001

CM21 0224

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1215330004

CM21 0225

Dépôt du Bilan 2021 des mandats spécifiques pour l'année 2020 confiés à l'Agence de mobilité durable par le comité exécutif

La mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan 2021 des mandats spécifiques pour l'année 2020 confiés à l'Agence de mobilité durable par le comité exécutif, et le conseil en prend acte.

07.11 1218373001

CM21 0226**Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1206071002

CM21 0227**Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.13 1219042001

CM21 0228**Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.14 1217573002

CM21 0229**Dépôt du rapport d'analyse des quatre premiers mois de l'intégration des postes de quartier (PDQ) 9 et 11**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose conformément à la résolution CM20 0954 sur la *Motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport d'analyse des quatre premiers mois de l'intégration des postes de quartier (PDQ) 9 et 11, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15 1214974002

CM21 0230**AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2020 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy demande à la présidente de faire un rappel aux membres du conseil sur les consignes en vigueur en ce qui a trait au clavardage. La présidente acquiesce et réitère les consignes en matière de clavardage.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.16 (Ajout)

CM21 0231

Dépôt du rapport annuel de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la dixième année d'activité (2020) : Rapport et recommandations »

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy dépose, à titre de présidente de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport annuel de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la dixième année d'activité (2020) : Rapport et recommandation », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM21 0232

Dépôt des recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé « Politique sur les interpellations policières du SPVM »

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, de retirer l'expression « se péter les bretelles » utilisée lors de son intervention.

Le chef de l'opposition officielle s'informe auprès de la présidente afin de savoir si cette expression figure sur la liste des mots antiparlementaires. La présidente du conseil répond par la négative mais confirme que cette expression, qu'elle juge « péjorative », sera ajoutée à la liste. Le chef de l'opposition officielle remplace le mot par « fierté ». La présidente le remercie.

Adopté à l'unanimité.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Par Mme Karine Boivin-Roy

--- Dépôt de pétition par la leader de l'opposition concernant la piste cyclable sur la rue Pierre-de-Coubertin

CM21 0233

Déclaration visant à lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

Attendu qu'en novembre 2016, la Ville de Montréal s'est proclamée Municipalité alliée contre la violence conjugale, en appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a provoqué une augmentation des violences conjugales et intrafamiliales, que le confinement est venu aggraver des difficultés déjà présentes chez les femmes victimes de violence conjugale en les isolant davantage et que les situations de violence ont aussi eu des conséquences considérables chez les enfants qui y ont été exposé;

Attendu que depuis les mesures de confinement, l'organisme SOS violence conjugale a relevé une hausse significative de 15 % des appels pour des demandes de soutien et d'hébergement d'urgence et une augmentation approximative de 40 % des demandes reçues par courriel, qu'il explique par le fait que les femmes ne peuvent pas appeler lorsque le partenaire est toujours présent;

Attendu que d'après une étude de Statistique Canada, publiée le 8 avril 2020, vu le contexte de confinement, une femme sur dix au Canada disait craindre qu'il y ait de la violence familiale dans son foyer et le tiers de la population a déclaré craindre les tensions familiales;

Attendu que les femmes sont encore aujourd'hui plus à risque d'être victimes d'un homicide conjugal. En 2015, le taux de femmes victimes d'homicide conjugal était de 45 pour 1 million - un taux plus de 5 fois plus élevé que le taux d'hommes victimes d'homicide conjugal, selon Statistique Canada;

Attendu qu'en 2020, huit femmes ont été tuées dans des meurtres conjugaux, et que dans les dernières semaines, cinq femmes, soit Elisapee Angma, Marly Édouard, Nancy Roy, Sylvie Bisson et Myriam Dallaire, ont été assassinées dans un contexte de violence conjugale au Québec;

Attendu qu'en temps normal, les demandes d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont beaucoup plus élevées que la capacité d'accueil réelle des maisons d'hébergement d'urgence et qu'actuellement, les ressources d'hébergement sont à pleine capacité, notamment parce que cette capacité se trouve réduite en raison des mesures sanitaires;

Attendu qu'au cours de la dernière année, la Ville a sensibilisé la population en communiquant sur ses réseaux sociaux la campagne *Opération voisinage* de l'Alliance des maisons de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. Cette campagne a été diffusée aussi dans les arrondissements et sur les réseaux sociaux du SPVM;

Attendu que dans la dernière année, la Ville a facilité la mise en place d'un comité de travail pour établir une trajectoire de services dans les cas de violences conjugales faites aux femmes en situation de handicap. La Ville travaille avec des partenaires œuvrant dans les champs de l'accessibilité universelle, de la violence conjugale, de la recherche ainsi qu'avec le réseau de la santé et des services sociaux et le SPVM;

Attendu que depuis l'imposition du couvre-feu, les policières appliquent les exceptions, dont celles du motif d'urgence, et que cette information a été publiée sur le site du SPVM ainsi que sur les médias sociaux;

Attendu que lors de l'entrée en vigueur du couvre-feu, la Ville a de nouveau publié les coordonnées de l'organisme SOS violence conjugale sur ses réseaux sociaux et a appelé les arrondissements à partager largement cette information sur leurs réseaux sociaux;

Attendu que dans le respect des champs de compétences, la Ville s'investit à lutter en amont contre toutes les formes de violence faites aux femmes sur son territoire, notamment par de la prévention et de la sensibilisation;

Attendu que les centres d'hébergement d'urgence et les maisons de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, ressources d'aide essentielles, nécessitent un financement accru et récurrent afin d'augmenter leur capacité d'accueil, d'offrir des services adaptés et universellement accessibles, d'embaucher davantage d'intervenantes et d'assurer la gratuité de tous les services offerts aux bénéficiaires;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet
M. Alan DeSousa

Et résolu :

que la Ville :

- 1- redouble d'efforts pour lutter, en amont, contre toutes formes de violence faites aux femmes et aux filles, qu'elle poursuive ses collaborations avec ses partenaires, et qu'elle intègre des actions spécifiques sur ces enjeux dans son prochain plan d'action en diversité et inclusion sociale;
- 2- continue ses campagnes de communications à l'égard des violences conjugales et intrafamiliales, qu'elle déploie des campagnes et des actions de sensibilisation dénonçant toutes formes de violences sexistes dans l'espace public, et qu'elle facilite la diffusion du matériel de sensibilisation des organismes œuvrant en violence conjugale dans les bâtiments municipaux;
- 3- poursuive ses efforts pour développer du logement social, abordable et familial, et qu'elle poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin de soutenir le développement et le maintien de centres d'hébergement d'urgence et de maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale;
- 4- poursuive ses représentations auprès des paliers supérieurs afin d'augmenter les ressources dédiées à la condition féminine pour permettre aux organismes de lutter, en amont, contre les violences faites aux femmes et veiller à la promotion de relations égalitaires;
- 5- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Canada pour le renforcement du contrôle efficace des armes afin de prévenir et d'éliminer le risque de violence conjugale mortelle.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la déclaration en faisant état de la dure réalité de la violence conjugale dont le bilan s'élève à 14 victimes dans la province du Québec au cours des 15 derniers mois. La mairesse de Montréal poursuit et indique que bien du chemin a été parcouru depuis l'attentat de la Polytechnique toutefois, il reste encore beaucoup de travail à faire en tant que société pour éduquer les garçons et les jeunes hommes que rien ne justifie des explosions de colère qui mènent à la mort de mères, de sœurs ou d'amies. La mairesse de Montréal déplore le fait que la violence conjugale demeure toujours une grave préoccupation en 2021, et que la situation ne fait qu'empirer avec le confinement et l'isolement vécus durant la pandémie de la COVID-19, et ce, d'après les statistiques de l'organisme SOS pour les violences conjugales. La mairesse de Montréal poursuit en plaidant pour la bonification du financement dans ce dossier afin de pouvoir : mieux soutenir les ressources qui viennent en aide aux victimes de violence conjugale, offrir des services adéquats, universellement accessibles, embaucher les ressources nécessaires pour répondre aux demandes d'aide et assurer la gratuité des services offerts aux bénéficiaires. Enfin, Mme Plante exprime le souhait que le gouvernement du Canada renforce de façon efficace le contrôle des armes à feu afin de prévenir et éliminer tous les risques de violence conjugale mortelle, car cette lutte est l'affaire de toutes et tous, puis elle invite tous les membres du conseil à appuyer cette déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède respectivement la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy et au conseiller Alan DeSousa.

La leader de l'opposition officielle et le conseiller DeSousa prennent à tour de rôle la parole pour remercier la mairesse de Montréal de soumettre cette déclaration aux membres du conseil et pour partager ses pensées avec les familles qui vivent des moments difficiles à cause de cet enjeu de société qui s'est accentué à travers le monde depuis la pandémie. Tous deux soulignent le courage des victimes de ces actes de violence ainsi que l'engagement des travailleurs qui leur viennent en aide malgré le sous financement des organismes. Ils encouragent également les membres du conseil à continuer à défendre cette cause, en collaboration avec tous les élu.es des villes canadiennes, et en demandant à Ottawa de prendre des mesures significatives pour le bannissement des armes à feu. Le conseiller DeSousa ajoute son nom en tant qu'appuyeur de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle et le conseiller DeSousa pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0234

Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée du 7 au 8 avril 2021;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989. Elle a depuis mené des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale et de promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah* au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité et que la lutte pour la liberté et la tolérance exige une vigie constante;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Marvin Rotrand
Mme Mary Deros
M. Lionel Perez
M. Hadrien Parizeau
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse les 7 et 8 avril 2021 comme la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2 - réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme qui se manifeste par une hostilité envers les Juifs et les Juives ou une discrimination à leur égard, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3 - continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et réitère l'importance de souligner chaque année, la « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », le Yom HaShoah qui aura lieu en 2021, de la soirée du 7 avril à la soirée du 8 avril. Elle mentionne que cette commémoration est toujours aussi importante 75 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, pour que plus jamais nous ne connaissions un tel niveau d'horreur, car six millions de juifs et de juives ont été assassinés pendant l'Holocauste, soit les deux tiers de la population juive européenne. La mairesse de Montréal rappelle à tous que nous avons le devoir d'apprendre du passé pour mieux avancer collectivement. Elle souligne que Montréal est riche de sa diversité et qu'elle se construit avec des gens qui proviennent des quatre coins du monde qui sont animés par des valeurs d'ouverture, d'entraide et de solidarité. Malheureusement, l'intolérance, la haine, les préjugés et la violence continuent d'exister au sein de notre société. La mairesse de Montréal indique, qu'au cours de la dernière année, la Ville de Montréal a posé des gestes forts pour lutter contre toute forme de racisme et de discrimination systémique, notamment par la mise en place du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques. Elle conclut en invitant tous les membres du conseil à appuyer cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole à la conseillère Mary Deros et au conseiller Marvin Rotrand.

Mme Deros prend la parole et joint sa voix à cette Déclaration en demandant que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs. Étant la fille d'un survivant du génocide arménien, elle sympathise avec la communauté juive en ce triste anniversaire de commémoration et mentionne que ses pensées et prières vont aux familles touchées par ce génocide.

Le conseiller Rotrand prend à son tour la parole et demande que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs de cette Déclaration. M. Rotrand indique que cette Déclaration revêt une grande importance puisque ses parents ont été les seuls survivants de sa famille lors de l'Holocauste. M. Rotrand poursuit et indique que les commémorations de cette année seront un peu différentes car elles se dérouleront sous une forme virtuelle. Il déplore la recrudescence de crimes haineux, des propos racistes sur les réseaux sociaux et des attaques antisémites et précise que malheureusement, les outils nécessaires sont manquants pour les éradiquer. Enfin, il réitère son souhait d'adopter la définition de l'antisémitisme de « l'International Holocaust Remembrance Alliance ».

La présidente du conseil remercie la conseillère Mary Deros et le conseiller Marvin Rotrand pour leurs interventions et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle explique qu'encore aujourd'hui il ne comprend toujours pas ces actes de barbarie dans une société évoluée. Il précise qu'au delà des mots et propos, il est primordial de se souvenir des défunts mais également des survivants. M. Perez fait mention de certaines avancées et efforts pour combattre la discrimination, toutefois, il reste beaucoup de travail à accomplir. M. Perez fait référence au deuxième « Résolu » de la Déclaration et se dit encourager par cette nouvelle formulation où l'on veut combattre l'antisémitisme. Cependant, pour y arriver, M. Perez souhaite des gestes concrets. M. Perez propose à titre d'exemple que la Ville adopte la définition de l'antisémitisme de « l'International Holocaust Remembrance Alliance » et dépose des documents à cet égard.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Christine Gosselin.

Mme Gosselin prend la parole et suggère l'ajout d'un « Attendu » qui pourrait inclure les autres victimes du régime nazi, lors d'une prochaine Déclaration l'année prochaine.

La présidente du conseil remercie la conseillère Christine Gosselin et cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend brièvement la parole pour apporter une précision aux propos de la conseillère Christine Gosselin. Il a bien reçu les commentaires de Mme Gosselin et l'invite à visionner l'assemblée du conseil du mois de janvier, en soulignant que la présente Administration a ajouté une Déclaration pour toutes les victimes de l'Holocauste, à la suite de la Journée internationale de l'Holocauste, reconnue par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La présidente du conseil remercie tous les intervenants et mentionne que le chef de l'opposition officielle, le conseiller Hadrien Parizeau et le conseiller Giovanni Rapanà souhaitent également que leurs noms soient ajoutés à la liste des appuyeurs de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM21 0235

Déclaration pour la Journée mondiale de l'eau

Attendu que chaque 22 mars, la Journée mondiale de l'eau attire l'attention sur l'importance de l'eau et d'une gestion durable des ressources en eau douce;

Attendu qu'une personne sur trois sur la planète n'a toujours pas accès à de l'eau potable;

Attendu que les ressources en eau douce sont menacées à l'échelle mondiale, notamment par l'aggravation des effets des changements climatiques;

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent constitue la plus importante source d'eau douce de surface de la planète, soit 21 %, et qu'il alimente en eau potable 40 millions de personnes;

Attendu que la Ville de Montréal est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont la mission est de protéger, restaurer et mettre en valeur les Grands Lacs et le Saint-Laurent par une approche intégrée des enjeux environnementaux;

Attendu que la Ville de Montréal œuvre sans relâche à offrir une eau d'excellente qualité à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, notamment en participant au Programme d'excellence en eau potable, géré par le Réseau Environnement et visant l'atteinte de standards de qualité plus élevés que la réglementation;

Attendu que la Ville de Montréal consacre annuellement des sommes très importantes aux infrastructures de l'eau afin d'en assurer une gestion optimale et responsable, dont près de 500 millions de dollars en 2021;

Attendu que la Ville de Montréal agit concrètement pour mettre en œuvre les actions du Plan climat en lien avec l'eau, dont des investissements récents de plus de 50 millions de dollars pour restaurer les berges publiques du réseau des grands parcs;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît le rôle essentiel des milieux humides dans l'équilibre hydrologique de toute la région, et prend par conséquent des mesures décisives pour en assurer la protection, dont la création du Grand parc de l'Ouest;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Dominic Perri

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - continue d'investir dans ses infrastructures de l'eau afin d'assurer à tous les Montréalais et à toutes les Montréalaises un accès fiable et sécuritaire à une eau potable de qualité;
- 2 - continue de sensibiliser la population à l'importance d'utiliser l'eau avec précaution afin de préserver cette ressource vitale;

- 3 - poursuivre la mise en œuvre de mesures ambitieuses pour protéger les milieux humides, renaturaliser les berges, planter des arbres, assurer une gestion des eaux de ruissellement afin de limiter la quantité d'eau envoyée dans le réseau d'égout, le tout, afin de réduire les risques d'inondation et la contamination des cours d'eau.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet pour la présentation de la déclaration.

Le conseiller Ouellet prend la parole et présente la déclaration en soulignant qu'en cette Journée mondiale de l'eau, cette ressource de première importance, dont le Canada détient une bonne réserve, constitue une rareté pour une grande partie de la population mondiale et est souvent cause de famine, de conflit et de guerre civile dans certains pays. Le conseiller Ouellet poursuit et indique que cette rareté sera amplifiée avec les changements climatiques, d'où la nécessité de protéger la ressource qui ne se renouvelle qu'à 1 % par année. De plus, il souligne notamment les efforts de l'Administration en ce sens par des investissements considérables dans les infrastructures, la protection des berges et les usines de traitement des eaux usées.

La présidente du conseil remercie le conseiller Ouellet pour sa présentation et cède la parole au conseiller Dominique Perri.

Le conseiller Perri prend la parole et ajoute son nom à cette Déclaration. Il précise que cette Journée mondiale de l'eau instituée par l'organisation des Nations unies doit rappeler aux Montréalaises et Montréalais la nécessité de valoriser leur accès à cette ressource. Il fait mention également de la qualité de l'eau d'ici attribuable à nos usines de traitement qui desservent l'Île de Montréal. Il rappelle entre autres que 2,2 milliards de personnes vivent sans accès à l'eau potable. Le conseiller Perri termine en invitant la population à protéger cette ressource qui n'est pas inépuisable.

La présidente du conseil remercie le conseiller Perri pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM21 0236

Déclaration pour souligner la contribution exceptionnelle des employé.es de la Ville de Montréal

Attendu que le 11 mars 2021, la Ville de Montréal a souligné le premier anniversaire de la pandémie mondiale de la COVID-19 lors de la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19;

Attendu que les employé.es de la Ville de Montréal ont dû se surpasser, au cours de la dernière année, pour affronter la pandémie de la COVID-19, tout en assurant le fonctionnement de la métropole et en maintenant l'offre de service à la population;

Attendu que les employé.es de la Ville ont fait preuve d'agilité et de résilience en s'adaptant rapidement aux réalités du télétravail;

Attendu que la contribution des employé.es de la Ville de Montréal ne s'est pas limitée aux frontières de leur emploi. En effet, plusieurs membres du personnel ont offert de leur temps au cours de la dernière année pour soutenir des organismes communautaires, notamment des banques alimentaires, qui étaient à la recherche de bénévoles;

Attendu que la rigueur, la solidarité et la générosité des employé.es de la Ville de Montréal ont grandement contribué à la lutte que nous avons dû mener contre la COVID-19, une bataille qui se poursuit d'ailleurs;

Attendu que depuis son arrivée en 2017, l'administration municipale actuelle a fait du climat de travail respectueux et du bien être de ses employé.es une priorité;

Attendu que depuis 2017, cinq conventions collectives ont été renouvelées à la Ville de Montréal dans un climat serein, une paix syndicale n'ayant pas été vue à Montréal depuis des décennies;

Attendu que la Ville de Montréal s'est entendue, depuis 2017, avec les syndicats des brigadiers, des cols bleus, des juristes, des pompiers et des professionnels pour le renouvellement des conventions collectives;

Attendu que la Ville de Montréal a salué l'ouverture des syndicats, qui ont démontré leur bonne volonté ainsi que la solidarité qui les unit à l'administration dans la lutte contre la propagation du virus sur le territoire montréalais;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- salue la contribution exceptionnelle des employé.es de la Ville, particulièrement au cours de la dernière année;
- 2- continue de faire du respect de ses employé.es et des bonnes relations de travail ses priorités.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole et fait sa présentation en soulignant le travail accompli au cours de la dernière année par tous les employés qui ont dû s'adapter très rapidement à des nouvelles réalités et à cet égard, il vante la résilience dont ils ont fait preuve. Il fait mention du dévouement de plusieurs membres du personnel qui ont offert leur temps à différents organismes ayant grandement besoin de bénévoles en cette période de pandémie. M. Dorais rappelle que depuis 2017, plusieurs conventions collectives ont été renouvelées qui témoignent de l'importance accordée aux bonnes relations de travail, contribuant ainsi à bon un climat de travail. Il nomme quelques-unes de ces ententes : celle avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, celle avec les professionnels généraux et récemment, celle avec les cols bleus. M. Dorais salue l'importance du personnel de la Ville de Montréal dans la livraison des services à la population. Il conclut en invitant les membres du conseil à se joindre à lui et à voter en faveur de cette Déclaration, qui reflète tout le respect que nous avons envers les employés de la Ville de Montréal.

À 16 h 06, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie M. Dorais pour son intervention et cède respectivement la parole au maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Beis prend la parole pour exprimer sa gratitude envers les employés de son arrondissement qui travaillent sans relâche en prévision des inondations printanières sur le territoire de l'arrondissement. Il félicite tous les employés pour leurs initiatives et mentionne qu'ils ont à cœur la sécurité des citoyennes et citoyens. Pour terminer, M. Beis les remercie pour leur dévouement et leur professionnalisme.

M. Perez à son tour prend la parole et indique qu'il partage les propos de MM. Dorais et Beis. Il souligne le travail et les efforts consentis de la part de tous les employé.es au cours de la dernière année, les nombreux défis qu'ils ont dû surmonter et l'expérience acquise. M. Perez met de l'avant le parcours et les services rendus à la collectivité par les employé.es qui quittent pour la retraite et celles et ceux qui s'y préparent. En conclusion, M. Perez adresse ses remerciements à tous les employé.es.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le chef de l'opposition officielle pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0237**Déclaration pour souligner l'importance des familles à Montréal et les efforts réalisés par la Ville pour les soutenir**

Attendu qu'une métropole dynamique socialement et économiquement doit répondre aux besoins d'une population diversifiée et mixte, incluant, entre autres, les familles;

Attendu que la disponibilité de grands logements abordables, adéquats et sécuritaires est un critère central pour répondre aux besoins des familles;

Attendu que pour attirer et retenir les familles sur son territoire, la Ville de Montréal doit être en mesure d'offrir des milieux de vie et des services adaptés à divers besoins, tels des espaces verts et des parcs, des transports publics, des équipements collectifs (écoles, CPE, centres sportifs et communautaires, équipements culturels) et des commerces de proximité;

Attendu qu'avant même la pandémie de la COVID-19, les besoins en logements sociaux, abordables et familiaux étaient énormes à Montréal. Ils le sont encore plus aujourd'hui;

Attendu que les dernières données de la Société canadienne d'hypothèque et de logement sur le taux d'inoccupation sonnent l'alerte sur le manque de logements locatifs pour les familles;

Attendu que la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables, lancée en 2018, vise à offrir à plus de ménages montréalais un toit qui répond à leurs besoins et qui respecte leur portefeuille;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée, au cours des trois dernières années, d'une panoplie d'outils pour accélérer et faciliter l'accès aux logements abordables et familiaux;

Attendu que depuis 2018, plus de 4 000 familles montréalaises ont bénéficié, dans le cadre du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle, d'une subvention allant jusqu'à 15 000 \$ pour le paiement de leur taxe de mutation;

Attendu que la Ville de Montréal a mis à jour les subventions à la rénovation pour les plex et les maisons unifamiliales afin de mieux aider financièrement les familles à rénover leurs logements;

Attendu que le Règlement pour une métropole mixte a été adopté, ce qui contribuera à assurer la mixité à Montréal et de permettre aux familles et à la classe moyenne, entre autres, de demeurer à Montréal;

Attendu que la Ville a mis en place le Programme pour une métropole abordable, offrant des subventions pour l'acquisition de logements abordables pérennes, permettant ainsi aux ménages et familles d'acquérir des logements à 80% de leur valeur marchande et de maintenir l'abordabilité sur au moins 30 ans;

Attendu que dès le 1^{er} juillet 2021, tous les enfants de moins de 12 ans auront accès gratuitement aux réseaux d'autobus et de métro de la STM;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un règlement de droits de préemption en 2018 afin que les nouveaux secteurs développés incluent les services nécessaires pour répondre aux besoins des familles, tels des écoles, des centres sportifs, des parcs et des bibliothèques;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry

que la Ville de Montréal :

- 1- continue de mettre en place les outils nécessaires afin d'attirer et de retenir les familles montréalaises dans la métropole;
- 2- souligne l'extraordinaire travail accompli par son service de l'habitation, qui est parvenu à atteindre les objectifs de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables qui relèvent strictement du municipal. Ces logements profiteront notamment aux familles de Montréal;
- 3- continue de soutenir la réalisation de projets en faveur de l'épanouissement des enfants et des familles, particulièrement les plus vulnérables, dans tous les arrondissements montréalais.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Robert Beaudry pour la présentation de la déclaration.

Le conseiller Beaudry prend la parole et fait sa présentation en soulignant les signes distinctifs qui font de Montréal une ville où il fait bon vivre, ainsi que les efforts déployés par l'Administration pour améliorer cette qualité de vie afin de réduire l'exode des familles en leur offrant un milieu de vie, des services de proximités adéquats, des espaces verts, du transport collectif, en bref, tout ce qui est requis dans une ville à échelle humaine. Le conseiller Beaudry confirme que les résultats concernant l'offre de logements adéquats et abordables prouvent que les efforts de l'Administration dans ce dossier ont porté fruit. Il précise que 78 % de l'objectif de 12 000 logements est atteint grâce aux mesures et programmes mis en place, notamment les subventions qui ont permis à près de 4 000 familles de devenir propriétaires de logements répondant à leurs besoins, et cela, sans oublier les programmes d'aide à la rénovation également disponibles pour améliorer la qualité de vie des familles qui contribuent au dynamisme et au développement de Montréal. Le conseiller Beaudry termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de cette déclaration pour souligner l'importance des familles à Montréal.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Beaudry pour sa présentation et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et exprime un constat différent du conseiller Beaudry en mentionnant notamment l'exode de 60 000 résidents depuis quatre ans. Elle rappelle la promesse de construire 6 000 logements sociaux et 6 000 logements abordables. Puis, Mme Boivin-Roy cite l'exemple du projet de la rue Bates débuté en 2016, les rénovations de logements ainsi que les programmes d'aide pour l'accès à la propriété qui ont été comptabilisés à l'intérieur du chiffre de 78 % des résultats atteints. Elle termine en demandant à ce que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée sur le point sous étude.

Le vice-président du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et prend note de la dissidence des membres de l'opposition officielle. Il note également la dissidence du conseiller Rapanà et du conseiller Rotrand.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, met aux voix le point 15.05 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Christine Black
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele
- M. Lionel Perez
- M. Dominic Perri
- M. Giovanni Rapanà
- Mme Chantal Rossi
- M. Marvin Rotrand
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari

15.05

À 16 h 26, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0238

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature (CG17 0534), pour une période de 12 mois (1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022), majorant ainsi le montant total des contrats 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc. (CG17 0534), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses;

Contrat	Secteur	Montant avec taxes, incluant majoration d'un an	Majoration totale avec taxes pour un an
17-6022	Ouest	2 662 278,92 \$	665 569,73 \$
17-6023	Centre	2 491 928,73 \$	622 982,18 \$
17-6024	Section	2 596 335,51 \$	649 083,88 \$
Total		7 750 543,16 \$	1 937 635,79 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211683001
80.01 (20.01)

CM21 0239

Accorder un soutien financier à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2021, soit un soutien de 300 000 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine et volet Moniteurs de camp », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2021, dont 165 100 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le projet « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216368001
80.01 (20.02)

CM21 0240

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune pour la garantie optionnelle d'équipements informatiques véhiculaires du SPVM, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, dans le cadre du contrat accordé à Hypertec Systèmes inc. (CG18 0123), sans aucune dépense additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune pour la garantie optionnelle d'équipements informatiques véhiculaires du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, dans le cadre du contrat accordé à Hypertec Systèmes inc. (CG18 0123), sans aucune dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

1215035001
80.01 (20.03)

CM21 0241

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 1 794 644,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 1 794 644,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 28, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

1216871002
80.01 (20.04)

CM21 0242

Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 536 097,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18536 - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Aérofil inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 487 361,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18536;
- 2 - d'autoriser une dépense de 48 736,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0243

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur unique), pour la mise à jour vers la version 7, incluant les correctifs, de la solution Adlib ainsi que le renouvellement du support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 296 842,47 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Adlib Publishing Systems inc., fournisseur unique, pour la mise à jour vers la version 7, incluant les correctifs, de la solution Adlib ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2024, pour une somme maximale de 296 842,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1217684002
80.01 (20.06)

CM21 0244

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 238 240,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total estimé de l'entente-cadre de 1 245 982,13 \$ à 1 484 222,26 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la période d'avril 2021 à mars 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 238 240,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces de béton pour aqueducs et égouts, dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 245 982,13 \$ à 1 484 222,26 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1214132002
80.01 (20.07)

CM21 0245

Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de camion châssis-cabine de classe 2B, 3 et 4, pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 3 141 060,89 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18525 - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camions châssis-cabine, pour une somme maximale de 2 855 509,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18525;
- 2- d'autoriser une dépense de 285 550,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215382003
80.01 (20.08)

CM21 0246

Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678;
- 2 - d'autoriser une dépense de 325 827,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218115001
80.01 (20.09)

CM21 0247

Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Vitrierie RD Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676;
- 2- d'autoriser une dépense de 274 652,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218115002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0248

Autoriser une dépense de 892 953,38 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour le remplacement du parement de l'enveloppe du bâtiment du PDQ 13 et autres travaux connexes, incluant une étude préliminaire pour la présentation de documents techniques au Comité Consultatif d'Urbanisme de l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 892 953,38 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour le remplacement du parement de l'enveloppe du bâtiment du poste de quartier (PDQ) 13 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et autres travaux connexes, incluant une étude préliminaire pour la présentation de documents techniques au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205967001
80.01 (20.11)

CM21 0249

Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, sans dépenses additionnelles, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov inc. (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, soit du 30 mars 2021 au 29 mars 2022, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG17 0094)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 30 mars 2021 au 29 mars 2022, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) (CG17 0094), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1217231013
80.01 (20.12)

CM21 0250

Autoriser une dépense additionnelle de 107 000 \$, taxes incluses, pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Axor Experts-Conseils inc. (CG18 0348) majorant ainsi le montant total du contrat de 536 933,25 \$ à 643 933,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 107 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie accordé à Axor Experts-Conseils inc. (CG18 0348), pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 536 933,25 \$ à 643 933,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438003
80.01 (20.13)

CM21 0251

Approuver le projet d'addenda 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, Société en commandite (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Approuver la prise d'effet des modifications au 1^{er} janvier 2021.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #3 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, Société en commandite et auquel intervient la Société en commandite Gazmont pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- 2- d'approuver la prise d'effet des modifications au 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

1215960001
80.01 (20.14)

CM21 0252

Approuver la convention de cession du contrat no. 12-12107 conclu le 30 mars 2015 entre la Ville de Montréal et Degrémont Itée (CG15 0163) à la firme Suez Treatment Solutions Canada LP / Approuver un projet d'avenant au contrat no. 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des principales composantes du système de désinfection à l'ozone et le transfert de la propriété de ces composantes à la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la convention de cession du contrat no 12-12107 conclu le 30 mars 2015 entre la Ville de Montréal et Degrémont Itée (CG15 0163) à la firme Suez Treatment Solutions Canada LP et approuver le projet d'avenant no 1 au contrat no 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des principales composantes du système de désinfection à l'ozone et le transfert de la propriété de ces composantes à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1213438002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0253

Amender l'acte de vente publié le 20 octobre 2017, sous le numéro 23 444 431 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, par lequel la Ville a cédé à 9114-6183 Québec inc. un immeuble avec bâtiment dessus érigé, situé aux 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. a cédé à la Ville un immeuble situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, à des fins de parc, tous les deux situés dans l'arrondissement d'Achutes-Cartierville, le tout selon les termes et conditions prévues à l'acte d'amendement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte modifiant un acte intervenu le 19 octobre 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 444 431, par lequel la Ville a cédé à 9114-6183 Québec inc. un immeuble avec bâtiment dessus érigé situé aux 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. a cédé à la Ville un immeuble situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à des fins de parc, constitué du lot 3 880 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de modifier certaines conditions prévues audit acte, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte d'amendement.

Adopté à l'unanimité.

1208295003
80.01 (20.16)

CM21 0254

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2025, une parcelle de terrain comprise dans le lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en bordure de l'avenue Broadway Nord, à Montréal-Est, d'une superficie d'environ 401,35 mètres carrés, pour y maintenir des équipements de télécommunication, pour un loyer total de 78 496,66 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., afin d'y maintenir des équipements de télécommunication, une parcelle de terrain comprise dans le lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de d'environ 401,35 mètres carrés, située en bordure de l'avenue Broadway Nord à Montréal-Est, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2025, moyennant une recette totale de 78 496,66 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216025001
80.01 (20.17)

CM21 0255

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2021, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, à Montréal, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de Centre de répit et de dégrisement pour une dépense totale de 336 369,48 \$ (exonéré de TPS et TVQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Mission Old Brewery, à des fins de Centre de répit et de dégrisement, un espace d'hébergement d'une superficie de 525 mètres carrés, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2021, pour une dépense totale de 336 369,48 \$, exonéré de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208682010
80.01 (20.18)

CM21 0256

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour le soutien à l'événement Festival GO vélo Montréal 2021 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204669007
80.01 (20.19)

CM21 0257

Accorder un soutien financier de 79 964 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation du projet « Soutien au Centre de jour Résilience Montréal », du 4 novembre 2020 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville de Westmount - ville liée / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 79 964 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation du projet de « Centre de jour Résilience Montréal », du 4 novembre 2020 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville de Westmount - ville liée;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213220003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0258

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 682 147 \$ à cinq organismes, pour l'année 2021, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 682 147 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Nom du projet	Soutien recommandé
Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Accueil de nuit	54 318 \$
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$

Mission Old Brewery	Halte Chaleur	59 869 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	117 960 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218263002
80.01 (20.21)

CM21 0259

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 998 \$ à quatre organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de cinq projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 998 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Mission Old Brewery	Navette Mission Old Brewery	63 620 \$
Plein Milieu	Médiation sociale – Plateau Mont-Royal	77 289 \$
Les YMCA du Québec	Premier arrêt – Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles	72 716 \$
Société de Développement Social	Pôle de services en itinérance	52 800 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	60 573 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208263001
80.01 (20.22)

CM21 0260

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 832 \$ à quatre organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de quatre projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 832 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale:

Organisme	Projet	Soutien recommandé
La Porte Ouverte Montréal	Soutien au centre La Porte Ouverte	70 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 992 \$
Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé inc.	Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale	60 000 \$
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	77 840 \$

- 2 - d'approuver les 4 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208263002
80.01 (20.23)

CM21 0261

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à Clinique Droits devant, pour l'année 2021, pour la réalisation d'un projet en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour l'année 2021, pour la réalisation d'un projet en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Clinique Droits devant	Inclusion et déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance	60 000 \$

- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218263001
80.01 (20.24)

CM21 0262

Adopter le projet d'avenant 2020-7 au contrat de prêt de 120 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'avenant 2020-7 au contrat de prêt de 120 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications au cadre d'intervention du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME).

Adopté à l'unanimité.

1218927005
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26), 80.01 (20.28) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour, 80.01 (20.27) étant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0263

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNF Canada Ltd pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 12 mois avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 2 672 019 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18486 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à SNF Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 672 019 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18486;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213438001
80.01 (20.26)

Point 80.01 (20.27)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Retiré. – Voir le point 3.01.

CM21 0264**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, d'éclairage, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada et Énergir, ainsi que des travaux d'aménagement paysager - Dépense totale de 48 863 051,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 459210 (6 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 141 412,05 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 40 893 305,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459210;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 468 332,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 501 413,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 1 141 412,05 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada, en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0265**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Échafauds Plus (Laval), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 287 789,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics IMM-15683;
- 3 - d'autoriser une dépense de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219057003
80.01 (20.29)

CM21 0266**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat 1: 8 904 813,75 \$), FNX-INNOV inc. (contrat 2: 6 884 013,15 \$) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (contrat 3: 7 146 558,56 \$), tous, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18489 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, d'une durée de trente-six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services

professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18489 :

Contrats	Firme	<u>Contrat maximal, taxes incluses</u>
Contrat 1	Les Services exp inc.	8 904 813,75 \$
Contrat 2	FNX-INNOV inc.	6 884 013,15 \$
Contrat 3	Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc.	7 146 558,56 \$
	Montant total des contrats	22 935 385,46 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207231087
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0267

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2031, un espace situé à Montréal, d'une superficie de 30 156 pieds carrés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 9 998 178,86 \$, taxes incluses / Autoriser un virement de 149 857,48 \$ net de taxes en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière / Ajuster, pour les années 2022 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 449 572,43 \$ net de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue un espace d'une superficie de 30 156 pieds carrés, situé à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 5 096 763,57 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 4 243 758,29 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 657 657 \$, pour une dépense maximale de 4 901 415,29 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser, pour l'année 2021, un virement de crédit de 149 857,48 \$, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4- d'ajuster, pour les années 2022 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 449 572,43 \$, net de taxes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214565001
80.01 (20.31)

CM21 0268

Accorder un soutien financier non récurrent jusqu'à concurrence de 338 838 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'entretien et à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier jusqu'à concurrence de 338 838 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'entretien et à l'opération du bâtiment situé au 1700, rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211213001
80.01 (20.32)

CM21 0269

Approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal et Fondation dans la mise en oeuvre de l'assistance technique sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la promotion du Fonds en économie circulaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal et Fondation pour la mise en œuvre de l'assistance technique sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la promotion du Fonds en économie circulaire, pour une période de quatre ans, se terminant le 31 décembre 2024;
- 2- de mandater le Service du développement économique pour qu'il offre un soutien financier de 375 000 \$ à un organisme pour financer son Projet de programme d'assistance technique en économie circulaire aux entreprises financées par le Fonds qui sont situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1214864001
80.01 (20.33)

CM21 0270

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière conclue avec PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0075) visant à modifier le soutien financier et à prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024 / Approuver une dépense supplémentaire de 825 000 \$ à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Est-de-L'île, pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0075);
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 825 000 \$ à PME MTL Est-de-L'île et prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 450 000 \$ à 1 275 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208104003
80.01 (20.34)

CM21 0271

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CE19 1871), sans aucun changement aux montants de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme l'École des entrepreneurs du Québec (CG19 1871) sans aucun changement aux montants de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

1216352001
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.39) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0272

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au Fonds d'investissement PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et auquel intervient le ministre de l'Économie et de l'Innovation, relative au Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1218927003
80.01 (20.36)

CM21 0273

Approuver les ententes de délégations à intervenir entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025 conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'adoption du dossier 1218927005 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-7 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) / Autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 36 725 832 \$ pour la période 2021-2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l'« Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs aux six organismes du réseau PME MTL, notamment pour répondre aux besoins de l'écosystème entrepreneurial dont un service d'accompagnement et de soutien financier auprès des entrepreneurs de l'agglomération;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les six organismes du réseau PME MTL, couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'adoption du dossier 1218927005 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-7 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui apporte des modifications au cadre d'intervention du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME);
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les ententes de délégation entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'entente de délégation joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 36 725 832 \$ pour la période 2021-2025, provenant notamment du Fonds régions et ruralité, selon la répartition indiquée au tableau figurant au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0274

Approuver les addendas aux conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Procéder à la correction du prélèvement effectué sur les surplus liés au transfert des centres locaux de développement (CLD) pour l'octroi des prêts au cours des années 2017 et 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL;
- 2- de procéder à la correction du prélèvement effectué sur les surplus liés au transfert des Centres locaux de développement (CLD) pour l'octroi des prêts au cours des années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

1218927001
80.01 (20.38)

CM21 0275

Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023 / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 15 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant à relancer le centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023;
- 2- d'autoriser un budget additionnel, en revenus et en dépenses, de 15 M\$.

Adopté à l'unanimité.

1217586001
80.01 (20.39)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0276

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (« PAI ») pour financer le projet de réhabilitation de la Place des Nations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer une demande de subvention, dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (PAI), pour financer le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations.

Adopté à l'unanimité.

1217862008
80.01 (30.01)

CM21 0277

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2021 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

1217814001
80.01 (30.02)

CM21 0278

Autoriser la prolongation de l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG, anciennement CSPQ), portant l'appellation « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE relative à l'approvisionnement en carburant des véhicules appartenant principalement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la période du 11 mars au 30 novembre 2021 / Approuver la dépense pour la période du 1^{er} juin 2020 au 10 mars 2021 - Montant estimé pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 novembre 2021 est de 54 000 \$, majorant ainsi la valeur totale de l'entente à 300 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG, anciennement CSPQ), portant l'appellation « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE relative à l'approvisionnement en carburant des véhicules appartenant principalement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - du 11 mars au 30 novembre 2021;
- 2- d'approuver la dépense pour la période du 1^{er} juin 2020 au 10 mars 2021. Le montant estimé pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 novembre 2021 est de 54 000\$, majorant ainsi la valeur totale de l'entente à 300 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1201081006
80.01 (30.03)

CM21 0279

Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4.

Adopté à l'unanimité.

1215330002
80.01 (30.04)

Un débat s'engage sur le point 80.01 (30.05), mais son étude est reportée à une phase ultérieure par le leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0280

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2020 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des mesures d'urgence, du plan de relance économique phase 1 et du plan de la période des fêtes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2020 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des mesures d'urgence, du plan de relance économique phase 1 et du plan de la période des fêtes.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217586002
80.01 (30.06)

CM21 0281

Ratifier l'affectation au montant de 3 144 000 \$, dont 943 200 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 200 800 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier l'affectation au montant de 3 144 000 \$, dont 943 200 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 200 800 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

1218395001
80.01 (30.07)

CM21 0282

Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 2 009 700 \$, taxes nettes, pour l'année 2021 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de doter le centre de responsabilité 103024 - Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 2 009 700 \$, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218886001
80.01 (30.08)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

Un débat s'engage.

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 mars 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 mars 2021 - 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Benoit Dorais, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ POUR LA TENUE D'UN COMITÉ PLÉNIER SUR LE POINT 80.01 (42.05)

M. Benoit Dorais, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. La présidente du conseil encourage ainsi les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 100 questions ont été reçues de la part de 42 femmes, 49 hommes et neuf personnes qui ne se sont pas identifiées; elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 40 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Xavier Neszvecsko	M. François Limoges (M. Robert Beaudry)	Comment la ville compte-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année?
Lilia Esguerra	M. Marvin Rotrand	The govt of Quebec appears ready to allow municipalities who desire to do so to adopt by laws that will allow voting by mail for November 7 municipal elections. As a senior citizen and someone who is worried by Covid, I find voting by mail to be an excellent and reassuring alternative. It will certainly boost voter participation in the upcoming municipal elections. Thus, will the City of Montreal administration propose such a bylaw for adoption by City Council the July 1 deadline that the Government has set?
Stéphanie Bourbeau	Mme Valérie Plante (M. Richard Ryan)	Comment la ville compte-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année?
Benoit Bigham	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	La ville mettra-t-elle en œuvre des mesures incitatives afin d'utiliser les espaces commerciaux vacants à des fins culturelles (comme des événements pop-up) ou de charité, ou comme espaces de logements temporaires ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Caitlin Loney	M. Luc Rabouin (M. Robert Beaudry)	Comment la ville va-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année.
Fidel Fuentes	Mme Valérie Plante (Mme François Limoges)	Mayor Plante when you were first elected as you claimed to be a progressive and feminist when you walked in to City Hall you did so with all of our hopes. Then you cancelled a street naming after Mrs. Daisy Peterson Sweeney a black woman who had done so much for the city. You and your entire party took us out of the 'Sanctuary Cities' list. Our city is number 1 when it comes to street checks of people from visible communities for verifications to see if they are here legally competing with I.C.E American cities. You Mayor Plante and entire party opposed a consultation on systemic discrimination. You and your party have the worst record when it comes to visible communities since the '30's. When it comes to your record on women you ejected three women from your caucus. Given your poor record when it comes to visible communities and women, will you now at least have the courage to apologize to miss Annalisa Harris for your actions and the damage that was caused by you to her reputation?
Sophie Jolivet	Conseiller d'arrondissement (M. Jean-François Parenteau)	Bonjour! J'aimerais savoir si un projet de construction d'un nouveau parc à chien est prévu à Verdun. Je sais qu'un projet était prévu sur le boulevard Lasalle et a été annulé. Le projet trouvera-t-il une nouvelle localisation? Nous sommes toujours l'arrondissement avec le moins de parcs à chiens à Montréal, d'après ce que j'ai entendu. Le parc à chien le plus près de chez moi est à 45 minutes à pied. Il me semble que Verdun a plusieurs espaces propices à la construction d'un nouvel aire d'exercice canin, comme, par exemple, tous les espaces verts le long du bord de l'eau sur le boulevard Champlain. De plus en plus de gens ont adopté des chiens avec la pandémie et, pour leur bien-être, ils auront besoin d'un endroit où dépenser leur énergie. Merci!
Eric Ouellet	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Comme ville francophone la plus importante en Amérique, avez-vous l'intention de défendre la langue française et de l'imposer dans votre institution et de l'utiliser dans vos communications?
France Labrecque	Mme Valérie Plante	En tant que mairesse et grande responsable de la pérennité du français à Montréal et compte tenu de l'extrême fragilité du français dans la ville; pourquoi ne créer vous pas un Conseil de la langue française avec un président qui sera directement sous votre responsabilité et qui détiendra des pouvoirs coercitifs afin d'assurer la protection et la promotion du français dans la plus importante ville francophone en Amérique du Nord?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Stephanie Lebel	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Bonjour madame Plante, En tant que progressiste, je pense qu'il est de notre devoir de contribuer à l'inclusion des personnes immigrantes et racisées. Comme plusieurs, je crois que cette inclusion passe par le français langue commune afin d'aider les personnes dans le besoin à s'intégrer socialement et professionnellement. Or, l'anglicisation et le recul du français à Montréal n'aide pas la situation de ces personnes. Ainsi, la ville compte-t-elle concrètement implanter des initiatives de francisation et investir des sommes à cet effet? Merci.
Ramon Vicente	Conseil municipal (Mme Cathy Wong)	Bravo to the many people who marched in Montreal streets yesterday to call out racism in general and anti-Asian racism in general. Over the past year we have witnessed vandalism against Asian community institutions and businesses in Montreal and even worse physical violence with some people of Asian origin being seriously injured. The police have to do more. I would like to know how many Asian officers are there in the police force and are any of them assigned to working to prevent crimes motivated by racism against Asians? What efforts have been made to have the Montreal police meet regularly with Asian community organizations so as to build trust and partnerships?
Celine Crete	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Selon un article paru dans La Presse du 21 février 2021: - Entretien des rues: 66,552\$ par km à Montréal versus un coût médian de 23,747\$ pour l'ensemble du Canada (soit près de 3 fois plus) - Entretien hivernal des rues: 20,225\$ par km à Montréal versus un coût médian de 5,560\$ au Canada (soit 4 fois plus...pour des hivers aussi rigoureux et neigeux qu'à Calgary, Edmonton, Winnipeg, Régina et Toronto...) - Coût du transport collectif (métro et bus): 234\$/h/véhicule à Montréal versus 211\$ à Toronto (pour 35% plus de déplacements à Montréal qu'à Toronto) - Nombre de policiers: 267 pour 100,000 h à Montréal versus 255 à Toronto pour 50% moins de population - Nombre de stationnements payants: 1,258 en 2019 pour 100,000 h. et c'était 1,331 en 2018 - Revenus des stationnements: 6,981\$/espace à Montréal, médiane canadienne de 1,563\$ et Toronto à 3,543\$ - Frais liés à l'entretien des parcs: 82.12\$/h à Montréal versus 66.16\$ pour la médiane can. **COMMENT EXPLIQUEZ DE TELS ÉCARTS???

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Éric Michaud	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Nous avons appris récemment que, contrairement à ce qui était annoncé dans le projet de PPU des Faubourgs, les accords de développement qui seront signés avec les promoteurs des sites de la Molson et de Porte Ste Marie ne comporteront aucune disposition concernant l'inclusion de logements sociaux in situ.</p> <p>De plus, suite à l'adoption, en arrondissement de Ville-Marie, des premiers projets soumis aux dispositions du Règlement pour une métropole mixte, dont relèvera à l'avenir l'inclusion de logements sociaux sur les sites de la Molson et de Porte Ste-Marie, nous constatons que ledit règlement est rempli de brèches qui permettent aux promoteurs d'éviter l'inclusion de logements sociaux, et ce alors même que ledit règlement affirme que la construction de logements sociaux soit sa priorité.</p> <p>Par quel moyen la Ville s'assurera-t-elle donc que les sites de la Molson et de Porte Ste-Marie incluront 20% de logements sociaux, tel que le PPU et le règlement 20-20-20 le laissaient espérer?</p>
Luzviminda Mazzone	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>As an Asian person, I am shocked at the attack on Nicolas, a Korean man, that happened in the Plateau Mont Royal neighborhood. He was pepper sprayed with bear repellent and badly hurt, yet at first, the police seemed to downplay this racist attack.</p> <p>Why did it take the police more than a day to acknowledge that this attack was a hate crime?</p> <p>Will there be a follow up to ensure that the perpetrators are arrested?</p> <p>This story received widespread coverage on CTV and the Gazette. This is an alarming incident for Asians in Montreal stoking the fear that we could be victimized too.</p>
Noa Sorbara	Mme Fanny Magnini (M. Philippe Tomlinson)	<p>I would like to address the waste, and recycling issue which persists in this borough. The current municipal waste management system is extremely inefficient and leaves the streets (e.g. Parc Av) completely covered with garbage. I would like to know what the strategies are to prevent this litter from collecting in the streets and in what ways are you working to encourage citizens to practice better recycling habits?</p>
Martin Lanaudière	M. Pierre Lessard-Blais	<p>M. Lessard-Blais, Pouvez-vous vous engager à retirer la piste cyclable du projet d'aménagement de la rue Pierre-de-Coubertin?</p>
Chaya Aida Leah Rabin	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>In January there was an attack on the Shaar Hashomiyam Synagogue. It is indeed fortunate that the attacker was captured and arrested before he could cause serious harm. The media reports he had a gas canister so one presumes he intended to burn down the synagogue.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Chaya Aida Leah Rabin	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>SUITE - B'nai Brith reported that there was a large spike in anti-Semitic incidents in 2019 and has indicated that its 2020 audit of crimes against Jews which is due to be released soon will show that worrisome trend continuing.</p> <p>I would like to know what measures the police department has put in place over the last years to build better communications with the Jewish community. What outreach has there been ? If none or little, does the city administration consider this to be a weakness that needs to be corrected so that persons who are Jewish won't have to be fearful of being victims of such crimes</p>
Raymond Duchamp	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	<p>Bonjour,</p> <p>Le jour dernier, un rapport produit par le Quartier des spectacles a été déposé en anglais au conseil municipal. Je ne comprends déjà pas pourquoi le Quartier des spectacles produit des documents en anglais qui ne sont pas destinés à un public hors Québec. Je ne comprends encore pas plus pourquoi le Quartier des spectacles n'a pas déposé son document en français.</p> <p>Je m'attendais à ce que l'erreur soit corrigé au conseil municipal de ce mois ci, mais je n'ai pas vu le dépôt de la version française.</p> <p>Est-ce que je comprends bien que les documents officiels de la ville ne comprennent, un mois plus tard, toujours pas de version en français? Les élus de la Ville de Montréal ont reçu un document unilingue anglophone sans que l'erreur ne soit corrigé?</p> <p>Merci, R. Duchamp</p>
Thea Metcalfe	M. Luc Rabouin	<p>La ville mettra-t-elle en œuvre des mesures incitatives afin d'utiliser les espaces commerciaux vacants à des fins culturelles (comme des événements pop-up) ou de charité, ou comme espaces de logements temporaires ?</p>
Kerr Eli	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	<p>Partout à Montréal, à Notre-Dame de Saint-Henri, à Masson dans Rosemont, à Mont-Royal dans le Plateau et à Saint-Viateur dans le Mile End, des promoteurs comme Shiller, Lavy et Sergakis possèdent maintenant de grandes sections de notre ville et changent la dynamique de nos quartiers. De quelle façon la ville utilisera-t-elle ses pouvoirs de taxation et de zonage pour résoudre le problème des espaces commerciaux vacants sur les artères et dans les quartiers désirables comme le Mile End ?</p>
Mary Clare Tanguay	Mme Catherine Clément-Talbot	<p>I received a parking ticket on Antoine Faucon , direction west, before the circle. I have walked my dogs in the woods at the end of the circle there for over 20 years. I know there is no parking in the circle, but I was not in the circle. I was parked in front of the last house before the circle. My very efficient and helpful councilor, Mme Talbot, found out that this road is arterial and thus signage is controlled by the Ville de Montreal. It appears that there is no parking from before the last house in the circulation plan but there is no signage to indicate where in fact the parking is, or is not, allowed.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mary Clare Tanguay	Mme Catherine Clément-Talbot	<p>SUITE - The woods are used by many residents and even more so with covid. Clarity regarding parking would save others from receiving tickets.</p> <p>Would you consider reviewing this situation and indicating with clear signage where there is parking?</p> <p>Thank you for consideration of this request.</p> <p>Mary Clare Tanguay</p>
Al Hayek	MM. Sylvain Ouellet, Jean-François Parenteau et Peter McQueen (M. Robert Beaudry)	<p>Le conseil de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion en 2014 sur les ruisseaux urbains de l'île de Montréal. La motion reconnaissait le besoin de protéger et de renaturaliser ces cours d'eau pour des raisons environnementales et économiques. Leur valeur patrimoniale était aussi un enjeu.</p> <p>Étant donné la récente décision des tribunaux de cesser tout déversement du collecteur sur le terrain de golf Meadowbrook, la rivière Saint-Pierre disparaîtra.</p> <p>Q1. Que ferez-vous personnellement pour voir à l'application de cette résolution que vous avez proposée en 2014 avec l'ancien maire de Montréal Est, maintenant le ministre Chantal Rouleau, afin de sauver une des dernières sections encore visibles de la rivière Saint-Pierre sur le terrain de golf Meadowbrook?</p>
Dominique Dupuis	Mme Valérie Plante (M. Richard Ryan)	Comment la Ville de Montréal entend-elle surmonter l'impasse dans laquelle elle se trouve avec le gouvernement provincial et Revenu Québec de sorte à mettre en œuvre sa réglementation d'AirBnb ?
David Bélanger	Inconnu (Mme Marianne Giguère)	<p>1-Est-ce que l'administration peut fournir aux citoyens les études qui ont été faites pour la piste cyclable au coin de la première avenue et Jarry . Et est-ce qu'elle s'engage à consulter les riverains sur le projet</p> <p>2- Jarry est un boulevard de camionnage et la circulation dans ce coin est très dense , nous n'avons pas de problèmes avec les cyclistes mais il faut que les décisions soient sécurisées et bien travaillées. Est-ce que l'administration peut s'engager à refaire ses devoirs pour présenter un autre tracé ?</p> <p>3- Dans le projet de la piste cyclable sur Jarry, 3 citoyens vont être touchés de manière directe et de plus sur la 1ere avenue entre Jarry et Crémazie il y a plusieurs entrées charretières qui vont être impactées aussi . Pourquoi l'administration ne considère pas l'option de la Rue De Lorimier pour accéder au Parc Frédéric Back?</p>

À 20 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Frederic Verdy	M. François William Croteau (Mme Marianne Giguère)	Monsieur Croteau, Allez-vous installer des compteurs à l'Est de Pie IX cet hiver et quand?
Orian Dorais	M. Lionel Perez	M. Perez, la majorité des élus dans les arrondissements St-Laurent, St Léonard et Pierrefonds-Roxboro sont issus de votre formation politique, Ensemble Montréal. L'opposition est ainsi responsable de la gestion de ces trois arrondissements. Il se trouve que ces trois arrondissements n'ont pas encore reçu de l'OQLF leur certification de conformité à la loi 101, et ce des mois après que l'Assemblée Nationale ait réclamé que tous les arrondissements effectuent des démarches pour obtenir ce certificat. Vous avez critiqué la mairesse dans le dossier de la langue française, mais diriez vous que vos critiques peuvent être prises au sérieux compte tenu de la situation dans les arrondissements à votre charge ? À vrai dire, votre propre arrondissement, NDG-CDN, n'a pas reçu sa certification, non plus. Je vous rappelle que, pour Pierrefonds, se conformer à la loi 101 ne serait pas illégal, selon le site de l'Ombdusman de Montréal. La Ville-centre s'est conformé à la loi 101. Qu'attendez-vous?
Michel Leclaire	M. Robert Beaudry	Bonjour Madame la Mairesse, mesdames, messieurs les conseillers, Le document explicatif du Règlement pour une métropole mixte produit par la Ville de Montréal en novembre 2020 affirme, en page 16, que « la construction de logement social constitue la priorité du Règlement. C'est pourquoi les exigences en matière de logement social sont fixées à 20% pour tous les secteurs et s'appliquent à tous les projets de plus de 450m2. » Comment conciliez-vous cette affirmation avec les exceptions inscrites à l'article 2 du Règlement, où sont nommément exclus de son application les projets immobiliers privés bénéficiant notamment des programmes de logements dits « abordables » de la SCHL ou de la SHDM? Le passage du document de la Ville sus-mentionné ne devrait-il pas être corrigé pour plutôt affirmer que la priorité du Règlement est la construction de logements dits « abordables », quoique pas pour tout le monde?
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Je n'ose pas vous dire ce que je pense de l'inaction de l'humain face à son extinction. Je lutte depuis plus de 20 ans en criant haut et fort à tout le monde que je rencontre au point que mes amis ne veulent plus m'entendre. Je me suis tourné vers vous en octobre 2018, vous mes seuls et réels représentants politiques encore connectés dans ce système monarchique-capitaliste déconnecté, aveugle et suicidaire.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	SUITE - Dieu peut nous avoir créés mais, c'est nous qui avons créé la menace de notre propre extinction. Question : Pouvez-vous remettre ce système déconnecté, aveugle et suicidaire sur la bonne tracte comme il était d'après guerre, humaine et équitable
Obscura Ashley	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	What direct actions are you going to take to protect our unhoused population, and what legislation are you going to support to reflect the financial and accessible housing concerns of low-income tenants?
Carolane Dufour	Maire de Tétreaultville (M. Pierre Lessard-Blais)	La caisse va de l'avant avec son projet de REM aérien sur le boulevard Sherbrooke, et ce malgré les impacts urbains, architecturaux et sociaux. Est-ce que le maire de Tétreaultville peut nous dire s'il accepte une structure aérienne? Oui ou Non.
Chantal Jacques	Mme Valérie Plante (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Suite aux inondations records en 2017 et 2019 L'arrondissement est devenue le propriétaire de trois lots sur la rue Lauzon . Depuis 2017 certains individus utilisent ces terrains pour y stationner leurs auto, véhicules récréatifs, cabane à pêche , bateaux... ainsi que des rebus. Chaque année je fais des plaintes à la ville lorsque les véhicules apparaissent. Depuis 3 hivers les véhicules hiberne sur les terrains de la ville et ils sont déplacés seulement au printemps lorsque les individus peuvent les stationner dans la rue. Question : es-ce que l'arrondissement peut se doter d'un plan d'aménagement physique qui décourage l'utilisation de leur terrains comme stationnement par exemple avec un fossé ou des grosses pierres . (notez que deux fossés ont été remblayer lors de la démolition des maisons ce qui produit une accumulation d'eau sur le pavé au déjel) ET Es-ce que la ville peut mettre une signalisation qui indique que les véhicules seront remorqué à leurs frais.
Cindy M	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	J'habite dans la région de la Cote des Neiges. The other night, there was snow removal on my street, on both sides and on every street in the surrounding area!! Il n'y a pas de parking gratuit dans le quartier. Et cette année, en particulier, alors que tant de monde est à la maison, où allons nous nous garer ?? Je travaille dans le domaine de la santé et je suis rentré tard hier soir et je n'ai pas pu trouver de place! Pas un, nulle part près de mon appartement! Usually they do one side at a time (in past years); however, this year for the first time, they are doing both sides of my street and, as mentioned before, last night, they did every single street!!! I had to pay for parking for the first time. This is unacceptable. I even have a vignette and still, no place to park. Suggestions????
D'Arcy Mercer	M. Robert Beaudry	CBC recently featured an article regarding re-naming Montreal's Gay Village; removing "Gay" from its name. I think this would be a mistake. My question is: has the city of Montréal finalized its decision on the matter and will they/have they taken into account opinions of residents in the area?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
D'Arcy Mercer	M. Robert Beaudry	SUITE - As a homeowner, tax payer, gay person, and resident of this historical area, I would like to go on record that I do not agree with this plan. Any info you can share on this subject is appreciated. Merci, D'Arcy
Mario Lapointe	Mme Valérie Plante	Comment comptez-vous relancer l'économie de Montréal et le centre ville outre le 25M\$ annoncé par Québec? Merci
Mélanie Côté	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	J'observe depuis le printemps dernier tous les déchets qui s'amoncellent ici et là, plus qu'à l'habitude. Les sacs éventrés, les masques au sol, partout... Il en va de même pour les parcs, les pistes cyclables, les ruelles et j'en passe. Certains citoyens se permettent d'utiliser les lieux publics comme dépotoir. Difficile de nier ce fait. C'est pire l'été, surtout depuis le début de la pandémie. Mon secteur est très achantlandé (j'habite le Plateau Est) et je suis celle qui fait office de brigade, avec mes deux jeunes enfants et mon sac de poubelle. Devant cette désolation, je me demande : Croyez-vous qu'il serait possible d'en faire plus ? Où sont les brigades de propreté que la Ville se targue d'avoir embauchées pour balayer et ramasser les déchets, pour nettoyer la Ville comme il se doit ? La fameuse initiative de la Ville "Embellir, se rassembler pour une corvée", il se passe quoi avec ça ? Merci.
Lise Despres	M. François William Croteau (Mme Marianne Giguère)	Allezvous mettre un compteur de bicycle sur Bellechasse a l'est de Viau et quand?
Eva Rokakis	Mme Caroline Bourgeois	The Vancouver Police Department's Diversity, Inclusion, and Indigenous Relations Section is composed of an Indigenous Liaison Officer and a LGBTQ2S+ Liaison Officer who carry out specific outreach initiatives to offer support to these communities who are subject to hate and bias. Montreal's hate crime unit at the present does not have this kind of diversity. Will the Ville de Montréal take concrete actions to ensure that the current "Module des incidents et des crimes haineux" have community liaison and other police officers who are from Montréal's most hate-vulnerable communities and who can better reach out to and work with these communities?
Ray Taylor	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	As vice president of the Loyola NDG Citizen's Committee, I am deeply concerned over the state of our city's budget, which is like a freight train careening off the tracks, or a bike path leading nowhere. You have already inexplicably cancelled the auditor general's report you had promised to deliver, and by all appearances, we are heading into a very heavy deficit. When you were elected, you promised a balanced, transparent budget, and no new taxes. All of these promises have been broken.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ray Taylor	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	SUITE - I fear you will have to hike taxes or cut services due to irresponsible financial management, in advance of this fall's election. Which option are you looking at? Increase taxes or cut services?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, le conseil reprend l'étude des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

CM21 0283

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218945001
80.01 (42.01)

CM21 0284

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862004
80.01 (42.02)

CM21 0285

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862002
80.01 (42.03)

CM21 0286

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862003
80.01 (42.04)

CM21 0287

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 22 avril 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

À 17 h 31, le conseil suspend ses travaux.

À 20 h 32, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que le conseil se transforme en comité plénier, pour une durée de 2 h, qui sera présidé par le conseiller Michel Bissonnet, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), afin de permettre aux membres du conseil de questionner l'équipe du Bureau de coordination de la sécurité publique sur l'état de situation de ce dossier.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la motion du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand, Arseneault et Gosselin (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Wong, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Pauzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (36)

Résultat : En faveur : 24
Contre : 36

La présidente du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle à l'effet de transformer le conseil en comité plénier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.05) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1212675012
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) et 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0288

Approuver le Règlement R-209 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 458 344 \$ pour financer le projet « Acquisition d'équipements de billettique (AEB) », pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-209 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 458 344 \$ pour financer le projet « Acquisition d'équipements de billettique (AEB) », pour un terme de 15 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217945002
80.01 (45.01)

CM21 0289

Approuver le Règlement R-208 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 047 531 \$ pour un terme de cinq ans pour financer deux projets du Plan de maintien de la solution OPUS

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-208 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 047 531 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans, pour financer deux projets du « Plan de maintien de la solution OPUS », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217945001
80.01 (45.02)

CM21 0290

Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024 et de la désigner présidente de ce comité;
- 2- de renouveler le mandat de M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 octobre 2023 et de le désigner vice-président de ce comité;
- 3- de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215330003
80.01 (51.01)

Point 65.01

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet pour le raccordement du boulevard Cavendish et les études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1^{er} mai 2021

Retiré – Voir le point 3.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0291

Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat du lot 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres de 2021 à 2024 - Dépense totale de 2 058 993,14 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18078 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0303;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 4, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres de 2021 à 2024, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 647 194,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18078;
- 2 - d'autoriser une dépense de 164 719,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 247 079,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208174003

CM21 0292

Exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 2 736 759,85 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage des installations d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 883 566,99 \$ à 10 620 326,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 736 759,85 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage des installations d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 883 566,99 \$ à 10 620 326,84 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207157010

CM21 0293

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture destinée au marquage routier dans le cadre du contrat accordé à Peintures Ennis Canada ULC (CM17 0457) - Montant total estimé du contrat maintenu à 4 992 473,43 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture destinée au marquage routier, pour la période du 25 avril 2021 au 24 avril 2022, dans le cadre du contrat accordé à Peintures Ennis Canada ULC, le montant total estimé du contrat est maintenu à 4 992 473,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1214983001

CM21 0294

Autoriser la cession du contrat de la firme Current, powered by GE, à la firme Current Canada, Solutions d'éclairage pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) ainsi que pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires (CM19 1344)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0307;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'autoriser la cession du contrat de la firme Current, powered by GE, à la firme Current Canada, Solutions d'éclairage pour la fourniture de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) ainsi que pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires (CM19 1344).

Adopté à l'unanimité.

20.04 1214983002

CM21 0295

Accorder un soutien financier de 1 776 972 \$ au Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) pour un projet de pôle de données sociales qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 776 972 \$ au Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) de l'Université McGill, pour un projet de pôle de données sociales qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme représenté par l'Institution Royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217149001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0296

Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 882 271,24 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463314 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 747 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463314;
- 2- d'autoriser une dépense de 74 730 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 241,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207231090

CM21 0297

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour la réalisation des travaux de construction dans le cadre du projet de réaménagement du Bain Saint-Michel - Dépense totale de 7 784 957,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM 15705 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du Bain Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 725 755 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15705;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 145 151 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 914 051,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1213482001

CM21 0298

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Lachine, de Lasalle et de Verdun (PCPR-PRCPR 2021) - Dépense totale de 4 548 633,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463411 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud Ouest, de LaSalle et de Verdun (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 897 771,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463411;
- 2- d'autoriser une dépense de 389 777,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 261 085,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1207231084

CM21 0299

Approuver le projet de convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et 6813623 Canada inc. par laquelle les parties souhaitent, entre autres, prolonger le bail pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2021, pour des locaux d'une superficie de 686,74 pieds carrés, localisés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard, à Montréal, afin d'exploiter un restaurant moyennant un loyer total de 151 923,24 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0327;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de la première convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et 6813623 Canada inc. par laquelle les parties souhaitent, entre autres, prolonger le bail pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2021, pour des locaux d'une superficie de 686,74 pieds carrés, localisés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard, à Montréal, afin d'exploiter un restaurant, moyennant un loyer total de 151 923,24 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1208682009

CM21 0300

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2021, le local 300 situé au troisième étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 138 636,12 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0326;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2021, le local 300 situé au troisième étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 138 636,12 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218682001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0301

Approuver la perte de revenu d'une somme totale de 243 364,54 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec les loyers facturés pour l'occupation de locaux par plusieurs compagnies au marché Bonsecours

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0325;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 26 026,48 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie 148501 Canada inc., pour l'occupation des locaux 215 et 220 au marché Bonsecours;
- 2 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 22 301,79 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie 9062-4438 Québec inc., pour l'occupation du local 240 au marché Bonsecours;
- 3 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 13 258,26 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Arts en mouvement du Québec inc., pour l'occupation du local 201 au marché Bonsecours;
- 4 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 19 957,48 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Meubles d'autrefois M.B., pour l'occupation du local 250 au marché Bonsecours;
- 5 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 19 360,19 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Blond et Associés Inc., pour l'occupation des locaux 270 et 275 au marché Bonsecours;
- 6 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 18 284,93 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Le café des arts galerie MAM inc., pour l'occupation du local 200 au marché Bonsecours;
- 7 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 18 367,60 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Diffusion Biplan Inc., pour l'occupation du local 225 au marché Bonsecours;
- 8 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 9 652,63 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Diego Hilario, pour l'occupation du local 261 au marché Bonsecours;
- 9 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 27 681,10 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Jules Perrier Artisan inc., pour l'occupation du local 245 au marché Bonsecours;
- 10 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 26 753,07 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie Socotrop SENC., pour l'occupation des locaux 205 et 216 au marché Bonsecours;
- 11 - d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 41 721,01 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020, en lien avec le loyer facturé à la compagnie 9319-4322 Québec inc., pour l'occupation des locaux 175 et C20 au marché Bonsecours;

12 -d'imputer ces pertes de revenus conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1204069018

CM21 0302

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Clobracon Construction inc., pour une période de deux ans et 10 mois, rétroactivement du 1^{er} octobre 2019 au 31 juillet 2022, pour y installer des roulottes de chantier, un conteneur à déchets, des toilettes et des matériaux de construction, un terrain dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au sud de la rue Van Horne et constitué d'une partie du lot 2 647 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 7 261 pieds carrés, pour un loyer total de 128 175 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0328;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Clobracon Construction inc., pour une période de deux ans et 10 mois, rétroactivement du 1^{er} octobre 2019 au 31 juillet 2022, un terrain situé à l'est du boulevard Décarie et au sud de la rue Van Horne, constitué d'une partie du lot 2 647 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 7 261 pieds carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour y installer des roulottes de chantier, un conteneur à déchets, des toilettes et des matériaux de construction, pour le montant de 128 175 \$, plus les taxes applicables pour le terme;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1210515001

CM21 0303

Résilier les trois baux intervenus entre la Ville et AC Montréal inc., à compter du 1^{er} avril 2020, pour l'occupation de locaux au marché Bonsecours / Approuver la perte de revenus d'une somme totale de 102 058,92 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 janvier 2021, en lien avec les loyers facturés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0329;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de résilier les trois baux intervenus entre la Ville et AC Montréal inc., à compter 1^{er} avril 2020, pour l'occupation de locaux au marché Bonsecours et d'approuver la convention à cet effet;

- 2- d'approuver la perte de revenus d'une somme totale de 102 058,92 \$, avant les taxes, en plus des intérêts, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 janvier 2021, en lien avec le loyer facturé à la compagnie AC Montréal inc., pour l'occupation des locaux 235, 264 et 265 au marché Bonsecours;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1216025002

CM21 0304

Approuver un projet de prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, moyennant un loyer symbolique de 100 \$ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, moyennant un loyer symbolique de 100 \$ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1215941001

CM21 0305

Accorder une contribution financière maximale de 921 431 \$ à Maison de l'innovation sociale pour le projet du Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 921 431 \$ à l'organisme Maison de l'innovation sociale (MIS) afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207598007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0306

Approuver un projet de convention de résiliation afin de mettre fin à une convention de contribution financière initiale 2019-2021 (CM19 0728) et son addenda (CM20 1028) avec la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du programme Artère en transformation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de résiliation afin de mettre fin à une convention de contribution financière initiale 2019-2021 (CM19 0728) et son addenda (CM20 1028) avec la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du programme Artère en transformation.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1218383001

CM21 0307

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 990 000 \$ à SOVERDI, pour l'année 2021, pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 990 000 \$ à la SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2021, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1218176001

CM21 0308

Accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2021, pour le redistribuer aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2021, pour le redistribuer en divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1206367001

CM21 0309

Accorder un soutien financier de 190 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 190 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207233006

CM21 0310

Approuver le projet d'Addenda # 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc., qui lui accordait un soutien financier de 187 528 \$ pour la réalisation de son projet « Nos quartiers interculturels » (CM19 0911), introduisant les clauses COVID-19 permettant d'ajuster les modalités de la convention au contexte engendré par la pandémie et reportant la date de fin de la convention au 30 juin 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver le projet d'Addenda 1 à la convention initiale de soutien financier intervenu entre la Ville de Montréal et Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (CM19 0911) pour la réalisation de son projet « Nos quartiers interculturels » modifiant ladite convention en insérant les clauses COVID-19 permettant d'ajuster les modalités de la convention au contexte engendré par la pandémie et en prolongeant la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1218121002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0311

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Laboratoire d'agriculture urbaine pour un projet de valorisation de déchets ressources pour des fins de production en serre, qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Laboratoire d'agriculture urbaine pour un projet de valorisation de déchets ressources pour des fins de production en serre qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1218047001

CM21 0312

Approuver la modification de la convention intervenue entre Montréal en Histoires et la Ville de Montréal (CM20 0811) afin de préciser la nature des activités et obligations de l'organisme / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de modification - 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal en Histoires (CM20 0811) afin de préciser la nature des activités et obligations de l'organisme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1218781002

CM21 0313

Accorder un soutien financier maximal de 800 000 \$ à l'organisme Nord Ouvert pour la première phase des travaux du Chantier sur la gouvernance des données qui s'inscrit, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 800 000 \$ à Nord Ouvert, pour la première phase des travaux du Chantier sur la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1217149002

CM21 0314

Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec pour les activités d'information, sensibilisation et d'information (ISÉ) et pour la distribution des outils de collecte, dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les ICI assimilables dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 183 066,43 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0385;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec, pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et pour la distribution des outils de collecte dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les institutions, les commerces et les industries (ICI) assimilables, pour une somme maximale de 183 066,43 \$, conformément à son offre de services en date du 1^{er} février 2021, jointe au dossier décisionnel;

<u>Organisme</u>	<u>Activité</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Nature-Action Québec	Information, sensibilisation, distribution	144 829,58 \$
	Distribution des outils de collecte	38 236,85 \$
	Total	183 066,43 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1218260001

CM21 0315

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 513 \$, soit 314 781 \$ en 2021, 174 878 \$ en 2022 et 209 854 \$ en 2023 à GUEPE, désigné pour représenter le trio des organismes avec le GRAME et la Coop FA, pour la réalisation du projet Défi Carbone 12-17 visant la cocréation d'un défi pour mobiliser les citoyens de 12 à 17 ans à s'engager pour la réduction de l'empreinte carbone / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 513 \$, soit 314 781 \$ en 2021, 174 878 \$ en 2022 et 209 854 \$ en 2023) à l'organisme GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, désigné pour représenter le trio d'organismes avec GRAME, Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement et la Coopérative de solidarité Forêt d'Arden, pour la réalisation du projet Défi Carbone 12-17 visant la cocréation d'un défi pour mobiliser les citoyens de 12 à 17 ans à s'engager pour la réduction de l'empreinte carbone;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1218354001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0316

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 028 706,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463313 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0390;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 067 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463313;
- 3 - d'autoriser une dépense de 506 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 455 006,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207231086

CM21 0317

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0391;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 047 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463311;
- 3- d'autoriser une dépense de 604 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 116 980 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1207231088

CM21 0318

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction H2D inc. pour des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue de l'Épée - Dépense totale de 5 918 973,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 434911 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue de l'Épée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 816 363,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434911;
- 3- d'autoriser une dépense de 531 301,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 571 308,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1207231079

Point 30.01

Autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles (PADIC) pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du Château Dufresne, la mise aux normes de ses installations muséales et la restauration de ses collections

Retiré. – Voir le point 3.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.02 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0319

Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2021, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2021, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1211097001

CM21 0320

Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la construction du projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes ainsi que pour toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 652 483,13 \$, taxes incluses / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la construction de ce projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire, en deux étapes, pour la construction du projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour la rémunération des finalistes ainsi que toutes autres dépenses connexes pour un montant maximal de 652 483,13 \$, taxes incluses;
- 2 - de mandater le Service de la gestion et planification immobilière à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes du projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1219075001

CM21 0321

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de prolonger, la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement au point 30.04 présentement sous étude pour modifier la durée de la prolongation de déclaration de la compétence du conseil de ville afin qu'elle soit de deux ans au lieu de cinq ans.

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller DeSousa recevable, et il est adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur le point 30.04, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix le point 30.04, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger, jusqu'au 22 mars 2023, l'application de la déclaration de compétence concernant le stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1208480010

CM21 0322

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1218945002

CM21 0323

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1204368009

CM21 0324

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1205051002

CM21 0325

Avis de motion et dépôt - Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1213227001

CM21 0326

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

41.05 1216744001

CM21 0327

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 / Réserver une somme de 4,15 M\$ pour sa mise en œuvre

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1217796003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 42.01 à 42.05.

Un débat s'engage.

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 23 mars 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 mars 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 mars 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pautzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU POINT 65.01 :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01, TEL QU'AMENDÉ :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle enchaîne en indiquant que le 5 mars dernier, M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement du district de Côte-de-Liesse, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pendant 35 ans, est décédé après un courageux combat contre la maladie. En son nom et celui de ses collègues, la présidente du conseil offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches, et à M. Jacques Cohen, qui lui a succédé comme conseiller

d'arrondissement. Elle invite donc les membres à une minute de recueillement en hommage à feu M. Maurice Cohen.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une bonne séance à toutes et à tous.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Dominique Denoncourt	Mme Caroline Bourgeois	Depuis déjà plusieurs semaines, les panneaux qui indiquent qu'il est interdit de virer à droite le matin de Saint-Grégoire vers Chambord et Fabre ne sont plus là. Les principaux intéressés, les résidants qui subissent les inconvénients du passage des véhicules, n'ont jamais été informés ni consultés. Quel service de l'arrondissement a pris sa décision et en fonction de quel processus ?
Brigitte Doyon	Mme Marianne Giguère	Depuis déjà plusieurs semaines, les panneaux qui indiquent qu'il est interdit de virer à droite le matin de Saint-Grégoire vers Chambord et Fabre ne sont plus là. Les principaux intéressés, les résidants qui subissent les inconvénients du passage des véhicules, n'ont jamais été informés ni consultés. Quel service de l'arrondissement a pris sa décision et en fonction de quel processus ?
Gabriella Spadafino	Mme Caroline Bourgeois	The Toronto Police Service's Annual Hate Crime Statistical Report disseminates data regarding the type of criminal offence, the type of motivation, the location, the most targeted communities and victim groups, perpetrators, arrests, and charges. Is there a specific reason why the SPVM does not publish detailed data about the specific types of bias or hate motivations behind crimes in Montréal as it is done in Toronto? Does or will the Ville de Montréal require the SPVM to collect and release detailed and disaggregated data on hate crimes in order to allow the public to know more about the victims and their aggressors?
Eric Delage	M. Alex Norris	Le déneigement des ruelles non commerciales est essentiel pour accéder à nos stationnements ou d'obtenir des services d'entrepreneurs et de livraisons l'hiver. La ville ne déneige plus ces ruelles. Les résidents qui font affaire avec des entrepreneurs de déneigement sont pris avec le problème de disposer de la neige qui s'accumule. Est-il permis d'accumuler la neige en monticules dans la ruelle sans bloquer l'accès aux entrées des cours des résidents ? Un entrepreneur en déneigement ou un citoyen peut-il transporter la neige dans la rue sans la bloquer afin qu'elle soit ramassée par la ville et si oui, doit-il se munir d'un permis de dépôt de neige ? Aucun employé à la ville de Montréal n'a pu me répondre ou me donner des solutions. Quelles solutions s'offrent aux citoyens du Plateau Mont-Royal ? Merci.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Pierrette Pérusse	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Suite à votre invitation de venir visiter MTL l'été prochain je stationne ou sans me retrouver avec une contravention, la circulation sera t'elle moins chaotique, je n'ai définitivement pas apprécié mon expérience des dernières années, chaos - désordres - saleté
Sean Michaels	Mme Valérie Plante (M. Richard Ryan)	Il existe des règles dans plusieurs arrondissements réglementant Airbnb, mais ces réglementations ne sont pas appliquées. La ville, la province et Revenu Québec ne cessent de se passer le ballon sur la façon de les faire respecter. Quelles nouvelles mesures allez-vous prendre pour faire avancer cet dossier et arrêter la Airbnb-ification illégale de la ville?
Sylvie Lacombe	M. François William Croteau (Mme Marianne Giguère)	Avez-vous l'intention de poser des compteurs de cyclistes à l'est de Pie IX avant l'été ?
Deanne Delaney	MM. Sylvain Ouellet, Jean-François Parenteau et Peter McQueen (M. Robert Beaudry)	Le conseil de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion en 2014 sur les ruisseaux urbains de l'île de Montréal. La motion reconnaissait le besoin de protéger et de renaturaliser ces cours d'eau pour des raisons environnementales et économiques. Leur valeur patrimoniale était aussi un enjeu. Étant donné la récente décision des tribunaux de cesser tout déversement du collecteur sur le terrain de golf Meadowbrook, la rivière Saint-Pierre disparaîtra. Q. Que ferez-vous personnellement pour voir à l'application de cette résolution que vous avez proposée en 2014 avec l'ancien maire de Montréal Est, maintenant le ministre Chantal Rouleau, afin de sauver une des dernières sections encore visibles de la rivière Saint-Pierre sur le terrain de golf Meadowbrook?
Julie Sigouin	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Pour l'environnement un camion qui ramasse le métal et le bois
Julien Couasnon	M. Éric Alan Caldwell (Mme Marianne Giguère)	Pour la saison 2021, Bixi souhaite changer leur tarification universelle pour un modèle s'inspirant d'Uber Jump qui facturera dès la première minute d'utilisation. Pour les abonné•es saisonniers, un trajet en vélo électrique passe de 1\$ à un tarif de 10¢ la minute. Cela représente une augmentation de 350% pour un trajet d'une durée de 45 minutes. Pour les membres occasionnels, le prix est de 25¢ la minute et on leur retire le droit de trajet illimité. Cette pratique commerciale est discriminante et injuste pour les personnes vivant dans votre arrondissement, en dehors des quartiers centraux et pour les personnes souffrant d'handicap physique. Sachant que Bixi est une OBNL, aidée financièrement par la Ville, dont la mission est de rendre "accessible" la mobilité durable. Sachant que le modèle d'Uber Jump, qui a fait faillite après 2 ans, n'est pas viable financièrement. Pouvez-vous exiger de Bixi un retour au tarif universel, appliqué depuis 2008, comme contrepartie de financement?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Justin Duff	Conseillers de Ville-Marie et du Sud-Ouest (Mme Cathy Wong)	<p>En communiquant avec la division de mobilité, pour questionner l'ajout de nouvelles zones vignettes en pleine pandémie et période d'isolement, la réponse fournie est: 'Les zones vignettes sont implantées selon les analyses techniques de nos d'ingénieurs'.</p> <p>Je fais référence à une nouvelle zone ajoutée rue Saint-Jacques, entre rue Guy et Lusignan. La majorité des sections de rues dans ce quartier sont déjà sujet à des restrictions multiples, incluant plusieurs zones vignettes.</p> <p>En temps normal, ces zones servent à prioriser le stationnement des résidents, l'utilisation pouvant servir à ceux qui se déplacent au centre-ville. Ceci n'est pas la réalité présente, ni future à moyen terme (télétravail).</p> <p>Cette nouvelle zone est complètement inutilisée depuis son ajout, faute de demande de vignettes, ce depuis +4 mois.</p> <p>*Comment se peut-il qu'on ait justifié un tel ajout et maintien de zone - en période de pandémie, juste avant l'hiver et les déneigements qui posent des défis d'espaces.</p>
Sarah Dorner	M. Lionel Perez	<p>Le 22 octobre 2017, CBC a publié un article sur la candidature de Jean-Marc Corbeil, démontrant ses liens avec des individus et groupes qui œuvrent contre le vivre-ensemble. Dans l'article, un résident déplore l'appartenance de M. Corbeil à un groupe minoritaire extrémiste qui vise à diviser la communauté. Ces alliés de M. Corbeil étaient responsables des carrés jaunes pour protester contre le transport scolaire des élèves juifs en mars 2018.</p> <p>Le 17 mars 2021, la confirmation de la suspension de M. Corbeil a été émise par la Cour supérieure du Québec, car il s'est placé en situation de conflit d'intérêts. Les détails sont choquants. Les citoyens doivent avoir confiance que les élus n'utilisent pas leur fonction publique pour des fins personnels ni pour se venger contre eux.</p> <p>Merci d'avoir suspendu Jean-Marc Corbeil de votre caucus. Pourquoi avoir attendu si longtemps? Pourriez-vous nous assurer qu'il ne sera pas réinvité comme candidat ni comme membre de votre caucus?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 01. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

Avant de céder la parole au leader de la majorité, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Normand Marinacci qui soulève une question de privilège concernant les propos tenus par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, lors de sa dernière intervention car il considère que M. Perez contrevient au code d'éthique lorsqu'il fait des amalgames. La présidente demande à M. Perez de se rétracter concernant la comparaison avec la situation présente du conseiller Marinacci et celles de d'autres élus. M. Perez explique que selon lui il n'a pas atteint de privilège à l'endroit du conseiller Marinacci. Le conseiller Marinacci n'est pas d'accord. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, clôt le débat en invitant M. Perez, et les membres du conseil, à la prudence surtout lorsqu'il s'agit de faire des amalgames.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Vote par correspondance pour les aînés (70 ans et plus) de la métropole – Est-ce que l'Administration va opter pour cette solution comme le permet l'adoption du projet de loi 85 / Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais) (M. Éric Alan Caldwell)	Piste cyclable devant l'école Armand-Lavigne – Aimerait un état de situation sur ce projet notamment en matière de sécurité et de consultation avec les parties prenantes / Est-ce que le rapport de l'Ombudsman traitant notamment des aspects de sécurisation des abords des écoles et des voies actives sécuritaires est un document de référence pour l'Administration?
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Aimerait un remboursement aux arrondissements des frais d'électricité des bornes de recharge électrique sur leur territoire / Reformule sa question
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Demande des ajouts de ressources communautaires pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et particulièrement aux abords du métro

À 10 h 23,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Reformule sa question en faisant référence notamment aux effectifs de l'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMERII), du Service de police de la Ville de Montréal, qui pourraient être augmentés
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Souhaite que l'Administration explique la réaction notamment de la communauté juive quant à l'antisémitisme et le racisme à Montréal, en lien avec le communiqué publié par le Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA), diffusé le lundi 22 mars 2021 / Aimerait connaître les raisons des délais associés à l'adoption d'une définition de l'antisémitisme par l'Administration?

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 32.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de privilège concernant les propos de M. Francesco Miele lors de sa dernière intervention. À cet effet, M. Limoges demande que le conseiller Miele retire notamment les mots « caché et piétiné » de son intervention. La présidente du conseil spécifie que le conseiller Miele faisait la lecture d'une citation et qu'il a bel et bien précisé qu'il s'agissait d'une citation au préalable; conséquemment, la présidente du conseil ne reconnaît pas cette question de privilège et elle clôt le débat.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 33, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des points 42.01 à 42.05.

CM21 0328

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0186;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0186;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1202968023

Règlement 21-015

CM21 0329

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0187;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0187;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208480009

Règlement 16-054-4

CM21 0330

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Saint-Charles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Saint-Charles à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0188;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Saint-Charles » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0188;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Saint-Charles », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1216626001

Règlement 21-016

CM21 0331

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs en matière d'offre de logement social, abordable et familial

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs en matière d'offre de logement social, abordable et familial à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0189;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs en matière d'offre de logement social, abordable et familial à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0189;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1217252001

Règlement 02-002-37

CM21 0332

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », afin d'étendre son application sur le territoire d'Anjou, uniquement pour les sections visant le domaine public, soit les sections I, II et IV

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », afin d'étendre son application sur le territoire d'Anjou, uniquement pour les sections visant le domaine public, soit les sections I, II et IV à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0190;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », afin d'étendre son application sur le territoire d'Anjou, uniquement pour les sections visant le domaine public, soit les sections I, II et IV à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0190;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0259;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) », afin d'étendre son application sur le territoire d'Anjou, uniquement pour les sections visant le domaine public, soit les sections I, II et IV.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1208890008

Règlement 21-017

CM21 0333

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement établissant les dates limites pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation pour l'année budgétaire 2021

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0191;

Vu l'avis de motion donnée du Règlement établissant les dates limites pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation pour l'année budgétaire 2021 à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0191;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0191;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les dates limites pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation pour l'année budgétaire 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0191;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0260;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les dates limites pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres des sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation pour l'année budgétaire 2021 ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1217796002

Règlement 03-108-6
Règlement 21-018

CM21 0334

Nommer le parc Annie-Montgomery dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0424;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Annie-Montgomery » le parc situé à l'angle sud-est des rues Rachel Est et Marcel-Pepin et constitué des lots numéros 4 728 132 et 4 728 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué dans les documents joints au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1219026004

CM21 0335

Nominations de membres au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un mandat de trois ans, de mars 2021 à mars 2024 :

- M. Faiz Abhuani, en remplacement de Mme Marie-Christine Jeanty;
- Mme Anne Sophie Lin Arghirescu, en remplacement de M. Stendolph Ismael;
- Mme Jessica Lubino, en remplacement de Mme Fanny Guérin;
- M. Carlos Suarez, en remplacement de Mme Angela Sierra.

2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au CIM.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217968001

CM21 0336**Motion de l'opposition officielle pour implanter immédiatement les caméras portatives de façon permanente sur les policiers du SPVM**

Attendu que, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland, Calgary et Toronto ont choisi d'implanter les caméras portatives;

Attendu que plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

Attendu que le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a grimpé de 143 % entre 2014 et 2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

Attendu que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

Attendu qu'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives;

Attendu que lors du projet pilote, les enquêteurs ont utilisé les enregistrements vidéo pour améliorer les pratiques policières tel que le rapporte le document du SPVM;

Attendu que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

Attendu que depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

Attendu que les vidéos agissent comme un outil supplémentaire pour compléter les rapports d'événements des policiers, facilitent le partage de la preuve avec les procureurs de la Couronne, améliorent la perception du public sur le rôle des policiers et diminuent les recours vexatoires ou non fondés contre les policiers;

Attendu que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

Attendu que le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

Attendu que les amendements de l'administration à la motion de l'Opposition officielle en février 2020 font en sorte que les Montréalaises et Montréalais doivent attendre l'aval d'un projet pilote de déploiement de caméras portatives par le gouvernement du Québec sur un enjeu où la Ville de Montréal a l'entière compétence;

Attendu que l'heure des projets pilotes est révolue, qu'il est temps de passer à l'action et de mettre fin au statu quo des pratiques policières actuelles qui semblent engendrer des comportements de profilage racial au SPVM;

Attendu que l'administration a voté contre l'amendement au Plan décennal d'immobilisations 2021-2030 présenté par l'Opposition officielle visant à financer l'implantation des caméras portatives lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 décembre 2020;

Attendu que le port des caméras portatives par les agents du SPVM aurait contribué à empêcher la mise en accusation à l'endroit de M. Mamadi III Fara Camara et prévenir cette grave erreur judiciaire menant à l'arrêt des procédures par le Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Attendu que lors d'une conférence de presse le 4 février dernier, le directeur du SPVM, M. Sylvain Caron, a affirmé que le service qu'il dirige est prêt à ce que les caméras portatives soient déployées sur les policiers;

Attendu qu'il y a urgence d'agir pour s'assurer que des arrestations comme celles de M^e Kwado D. Yeboah et M. Mamadi III Fara Camara n'aient plus lieu;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Josué Corvil
M. Marvin Rotrand

- 1 - que l'administration actuelle débute immédiatement l'implantation graduelle et permanente des caméras portatives sur les policiers tout en respectant la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus;
- 2 - que l'administration convoque, dans les plus brefs délais, des séances extraordinaires du conseil d'agglomération et du conseil municipal afin d'amender le Plan décennal d'immobilisations 2021-2030 en conséquence.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

Le conseiller Sari prend la parole et fait sa présentation par un cours résumé de la motion qui a été soumise dans le passé, en insistant notamment sur l'importance d'aller de l'avant avec ce dossier. M Sari est d'avis que le port des caméras portatives par les policiers constitue un des moyens qui aidera à rendre le travail des policiers plus transparent et aussi qui contribuera à rétablir la confiance du public.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.01 comme suit :

- en remplaçant le 2^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que certaines études aux États-Unis font état d'une diminution de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles »;

- en remplaçant le 4^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM »;

- en remplaçant le 9^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que les vidéos peuvent agir comme un outil supplémentaire pour compléter les rapports d'événements des policiers, possiblement faciliter le partage de la preuve avec les procureurs de la Couronne, améliorer la perception du public sur le rôle des policiers et diminuer les recours vexatoires ou non fondés contre les policiers »;

- en remplaçant 10^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou intervention policières peuvent aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi possiblement inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier »;

- en remplaçant le 11^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le déploiement des caméras portatives est une des mesures concrètes qui peuvent contribuer à contrer le profilage racial et à assurer la confiance du public envers le travail des policiers montréalais »;

« Attendu que le projet pilote tenu par le SPVM a démontré que d'importants travaux technologiques doivent être effectués pour arrimer les systèmes des services de police avec ceux des tribunaux (transmission et la divulgation de la preuve, outils nécessaires pour soutenir le

processus, aux systèmes permettant le suivi des causes contenant des enregistrements vidéo, au matériel technologique nécessaire dans les salles d'audience, etc.) »;

« Attendu que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a annoncé un projet pilote susceptible d'identifier et expérimenter des solutions aux enjeux techniques soulevés dans le projet pilote de SPVM et que ces travaux se font en collaboration avec le SPVM »;

« Attendu qu'en juin 2020, le gouvernement fédéral a également annoncé son intention de munir les agents de la GRC de caméras portatives »;

« Attendu que les coûts de déploiement de caméras portatives auprès de l'ensemble des policiers montréalais est important, soit un coût estimé de 17 M\$ pour l'implantation et 24 M\$ récurrents pour les faire fonctionner et assurer la gestion adéquate des données recueillies »;

- en supprimant les 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 17^e « Attendus » :

- et en remplaçant les « Résolus » par le texte suivant :

« que l'administration poursuive ses travaux avec le gouvernement du Québec pour solutionner les enjeux identifiés dans le projet pilote du SPVM et accélère le déploiement des caméras portatives au sein du corps de police »;

« qu'une fois ces problématiques réglées, débute l'implantation rapide et graduelle des caméras portatives sur les policiers tout en respectant la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus »;

« que l'administration planifie les sommes pour un tel déploiement dans son futur Plan décennal d'immobilisation et poursuive ses représentations afin qu'une partie des sommes soit financée par les gouvernements provincial et fédéral ».

Un débat s'engage sur l'amendement de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Fumagalli et Gosselin (37)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Rotrand et Arseneault (24)

Résultat : En faveur : 37
Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'amendement de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris adopté à la majorité des voix.

Un débat s'engage sur le point 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sari.

Le conseiller Sari prend la parole et demande le retrait du point 65.01, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) parce qu'il considère que l'amendement dénature l'essence de la motion.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer que l'Administration ne consent pas au retrait du point 65.01, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), qui autorise le retrait d'une motion, après sa présentation, avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et au conseiller Abdelhaq Sari.

Le chef de l'opposition officielle et le conseiller Sari prennent à tour de rôle la parole pour déplorer la décision de l'Administration de refuser la demande de retrait de la motion en précisant que, dans le mandat précédent, les membres de l'opposition officielle ont été autorisés à retirer des motions après présentation lorsqu'ils n'étaient pas d'accord avec l'amendement proposé par l'Administration ou doutaient de la recevabilité d'un amendement. En ce sens, MM. Perez et Sari demandent à l'Administration de reconsidérer cette décision.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité informe le conseiller Sari qu'il ne peut contester la recevabilité d'un amendement qui a fait l'objet d'un vote, conformément à l'article 81 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sari.

Le conseiller Sari prend la parole et réitère que selon lui l'amendement dénature la motion principale.

La présidente du conseil informe le conseiller Sari que le questionnement sur la recevabilité de l'amendement aurait dû avoir lieu tout de suite après sa présentation, donc avant le débat et son adoption. Elle cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et précise que l'amendement souhaité par l'Administration a été versé à l'avance sur le disque partagé laissant le temps nécessaire aux membres du conseil d'en prendre connaissance et de questionner sa recevabilité au moment où il a été déposé en conseil. Il indique également que l'Administration ne va pas créer de précédent avec le cas présent.

La présidente du conseil cède la parole au leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy.

Le leader de l'opposition officielle demande à son tour à la présidente du conseil de revoir sa décision afin de permettre le retrait du point 65.01.

La présidente du conseil informe les membres du conseil que sa décision est maintenue. Elle cède la parole au conseiller Sari afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil demande qu'un vote enregistré se tienne sur le point 65.01, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.01, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac et Gosselin (36)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Arseneault (25)

Résultat :
En faveur : 36
Contre : 25

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui appelle le point 65.02.

Le conseil débute l'étude du pont 65.02.

Un débat s'engage.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 mars 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 mars 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU POINT 65.02 :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.04 :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.07 DE RÉFÉRER LE DOSSIER À LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :

Mme Valérie Plante, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la séance ouverte.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec l'étude du point 65.02.

CM21 0337**Motion de l'opposition officielle pour endiguer les crimes contre la personne par armes à feu dans le Nord-Est de Montréal**

Attendu que l'administration a refusé d'ajouter cette même motion à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 février dernier;

Attendu que le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de la Justice du Québec rapporte que le Bureau de contrôle des armes à feu et des explosifs a confisqué et détruit un total de 698 armes à feu soit une augmentation de 350 % depuis 2017;

Attendu que, même si la Ville de Montréal est considérée comme une ville sécuritaire, les statistiques montréalaises démontrent une hausse sur les crimes contre la personne entre 2013 et 2018;

Attendu que selon les données sur le profil de criminalité générées par le SPVM pour l'année 2019, une hausse de la criminalité contre la personne plus forte que la moyenne a été observée dans les trois dernières années à Saint-Léonard;

Attendu qu'en 2019, le SPVM rapportait 1617 crimes contre la personne dans le poste de quartier (PDQ 39), situé dans l'arrondissement de Montréal-Nord, ce qui le place au premier rang dans cette catégorie;

Attendu que, selon une recension du SPVM, le nombre de crimes contre la personne avec armes à feu était de 443 en 2020 pour 383 en 2019;

Attendu qu'en date du 9 février 2021, le Journal de Montréal recensait que 34 fusillades avaient été médiatisées dans les six derniers mois à Montréal et qu'elles sont concentrées très majoritairement au Nord-Est de la Ville de Montréal, plus particulièrement dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et Saint-Léonard;

Attendu que depuis le 1^{er} janvier 2021, ce sont environ 9 fusillades qui se sont déroulées principalement dans le Nord-Est de l'île de Montréal;

Attendu qu'une compilation du Journal de Montréal en date du 8 février 2021 rapportait qu'au minimum deux personnes ont perdu la vie dans ces fusillades et qu'elles ont fait au moins 25 blessés;

Attendu qu'en novembre 2020 et en février 2021, à la suite des événements impliquant l'utilisation d'armes à feu, Sylvain Caron, le directeur du SPVM, a annoncé un accroissement de la présence policière dans les arrondissements du Nord-Est de Montréal;

Attendu que, depuis la recrudescence des crimes contre la personne avec des armes à feu dans le Nord-Est de l'île de Montréal, il ne semble pas y avoir eu accroissement pérenne des effectifs policiers sur le terrain;

Attendu que le SPVM et la Ville de Montréal ont conjointement annoncé en décembre 2020, la création de l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA) et qu'elle a été déployée le 22 février 2021;

Attendu que la littérature scientifique préconise l'intervention soutenue de policiers dans les zones dites « chaudes » pour endiguer la criminalité commise avec des armes à feu;

Attendu que le SPVM et la Ville de Montréal travaillent en collaboration avec onze organismes communautaires pour prévenir la criminalité et que plusieurs de ces organismes ne disposent pas du financement nécessaire pour assurer la sécurité urbaine des citoyens;

Attendu que le financement d'environ 1 M\$ alloué au Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 ne suffit pas pour résoudre le problème de criminalité à la source dans les quartiers chauds;

Attendu que la Ville de Montréal se doit de traiter le problème de la recrudescence de la violence à la fois sur le court terme, mais aussi de travailler dans la prévention pour diminuer la violence sur le long terme;

Attendu que, le 11 février 2021, la mairesse de Montréal a demandé un financement plus soutenu aux paliers de gouvernement supérieurs afin de répondre à l'augmentation des crimes contre la personne, mais a fait le choix politique de ne pas allouer de sommes supplémentaires pour financer immédiatement les organismes communautaires et les forces policières dans les zones chaudes de la métropole;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé une somme additionnelle de 27,6 M\$ (total de 65 M\$) en octobre 2020 afin d'appuyer les forces policières québécoises dans la lutte contre la criminalité et que le SPVM touche une enveloppe de 4,3 M\$;

Attendu que depuis l'adoption de la motion de l'Opposition officielle en novembre 2019 afin d'assurer un contrôle efficace des armes à feu, aucun changement significatif n'a eu lieu au niveau du gouvernement fédéral dans ce dossier;

Attendu que les citoyens montréalais résidant dans les quartiers chauds ne peuvent pas attendre qu'Ottawa adopte une législation sur les armes de poing qui répond à la crise de sécurité urbaine actuelle avant que les autorités locales agissent;

Attendu qu'Ottawa a déposé le projet de loi C-21, le 16 février 2021, que celui-ci rejette le fardeau de l'entreposage et du transport des armes de poing dans la cour des municipalités qui adopteront des règlements disparates et incohérents d'un territoire à l'autre, n'adressant en rien la recrudescence des crimes commis avec des armes à feu illégalement obtenues;

Attendu que les données compilées par le SPVM sur l'utilisation des armes à feu pour perpétrer des crimes ne sont toujours pas disponibles pour les décideurs et qu'elles sont nécessaires pour avoir un portrait juste de la situation;

Attendu que Toronto a rendu accessible un portail web révélant les données sur les crimes commis avec des armes à feu sur son territoire;

Attendu que le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Montréal se chiffre à 6,17 G\$ et que le gouvernement du Québec finance déjà la Ville de Montréal afin de s'assurer de la prévention de la criminalité notamment par les ententes d'aide financière pour la légalisation du cannabis;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Lionel Perez
M. Abdelhaq Sari
Mme Chantal Rossi
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Suzanne Décarie
M. Richard Guay
M. Michel Bissonnet
M. Dominic Perri

- 1 - que la Ville de Montréal assure, à court terme, un accroissement de la présence policière dans les quartiers chauds jusqu'à ce que la situation se stabilise et qu'il y ait une diminution statistique significative des crimes contre la personne par armes à feu;
- 2 - que l'administration dépose au conseil municipal séance tenante une présentation avec un portrait représentatif et les détails de l'accroissement de la présence policière dans les quartiers chauds annoncés par la mairesse et le directeur du SPVM le 11 février dernier;
- 3 - que la Ville de Montréal augmente de 3 M\$, à même son budget de fonctionnement, et le plus rapidement possible, le soutien financier aux arrondissements du Nord-Est de l'île et aux organismes communautaires situés dans les quartiers chauds pour assurer adéquatement la prévention de la criminalité par armes à feu;
- 4 - que la Ville de Montréal exige que le SPVM présente les données sur l'utilisation des armes à feu lors de la perpétration de crimes dans les plus brefs délais tel qu'adopté à l'unanimité au conseil municipal de novembre 2019;
- 5 - que, par souci de transparence, la Ville de Montréal, à l'instar de la ville de Toronto, mette en place, en collaboration avec le SPVM, un portail web dressant un portrait statistique sur les crimes commis avec des armes à feu sur son territoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black.

Mme Black prend la parole et fait une brève introduction de la motion puis la présidente du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la suite de l'argumentaire.

M. Sari prend la parole en remerciant Mme Black pour avoir amener cette motion au conseil. M. Sari poursuit et insiste sur l'importance d'agir car le nombre de crimes contre la personne par armes à feu est en augmentation depuis 2013. Il poursuit en mettant l'accent sur les événements des derniers mois depuis la pandémie. Il mentionne notamment que l'arrondissement de Montréal-Nord est le plus touché par ce phénomène et relate certains événements survenus dans les arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard.

M. Sari indique être en faveur avec le Programme de prévention de la violence commise et subie par les jeunes mais les sommes investies sont insuffisantes selon lui pour venir en aide aux organismes sur le terrain qui ont des besoins criants et urgents. Il conclut en réitérant l'importance de poser des gestes concrets, comme le financement et la présence policière afin permettre aux familles du Nord-Est de Montréal de retrouver la quiétude.

La présidente du conseil remercie le conseiller Abdelhaq Sari et cède la parole à la responsable de la sécurité publique pour l'Administration, Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et remercie Mme Black pour avoir déposé cette motion. Elle poursuit et indique que plusieurs mesures ont été mises de l'avant avec notamment une présence policière accrue dans les quartiers du Nord-Est de Montréal, ainsi que la création d'une équipe de patrouilleurs et d'enquêteurs multidisciplinaire pour lutter contre les violences armées dans le secteur du Nord-Est de Montréal. Elle ajoute qu'une somme de 1,4 M\$ est disponible dès maintenant pour soutenir les organismes des quartiers Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Saint-Michel. Elle termine en mentionnant que des choix de société s'imposent et que des sommes doivent être investies dès la petite enfance et de ne pas attendre que les jeunes aient des armes dans les mains avant d'agir.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.02 comme suit :

- en supprimant le premier Attendu

- en remplaçant les 10^e et 11^e Attendus par le texte suivant :

« Attendu l'accroissement des effectifs policiers dans le Nord-Est de l'île de Montréal depuis la recrudescence des crimes par armes à feu;

Attendu la mise sur pied par le SPVM dans le secteur du Nord-Est d'une équipe multidisciplinaire dédiée à la lutte contre les crimes de violence et par armes à feu, dès le mois de mars dans les secteurs des PDQ 39, 42 et 45 dont l'objectif sera d'offrir une présence accrue pour les citoyens et de créer une synergie avec les enquêteurs afin de maximiser l'efficacité des interventions sur le terrain;

Attendu le resserrement des liens avec les organismes par le biais de la Division de la prévention et de la sécurité urbaine du SPVM (DPSU) et des agents sociocommunautaires des PDQ dans une optique de prévention; »

- en remplaçant le 13^e Attendu par le texte suivant :

« Attendu que certaines études préconisent l'intervention soutenue de policiers dans les zones dites « chaudes » pour endiguer la criminalité commise avec des armes à feu »;

- en remplaçant le 14^e Attendu par le texte suivant :

« Attendu que le SPVM et la Ville de Montréal travaillent en collaboration avec onze organismes communautaires pour prévenir la criminalité et qu'un soutien financier adéquat est essentiel pour qu'ils remplissent adéquatement leur mission »;

- en remplaçant le 15^e Attendu par le texte suivant :

« Attendu le financement d'environ 1 M\$ alloué au Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 »;

- en remplaçant le 17^e Attendu par le texte suivant :

« Attendu que, le 11 février 2021, la mairesse de Montréal a demandé un financement plus soutenu aux paliers de gouvernement supérieurs pour augmenter le soutien aux initiatives communautaires en prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

Attendu que le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 a été révisé en 2020 pour mieux soutenir les onze arrondissements les plus touchés par la violence et que ce programme a un budget annuel de 1 035 000 M\$, dont un budget de 125 000\$ par année est dédié à

Montréal-Nord et Villeray–St-Michel–Parc-Extension chaque, 90 000\$ pour Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et 70 000\$ pour Saint-Léonard;

Attendu que la Ville investit 7,6 M\$ sur deux ans pour les enfants et familles vulnérables à travers le Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

Attendu que le gouvernement provincial doit financer le SPVM à la hauteur des défis et de la complexité des interventions policières nécessaires dans une grande métropole;

Attendu que la Ville de Montréal fait des représentations auprès du gouvernement du Québec pour bonifier les ressources mixtes en intervention pour faire de la prévention sur le terrain, en cohérence avec une vision d'une police de proximité;»;

- en remplaçant le 18^e Attendu par le texte suivant :

« Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé une somme additionnelle de 27,6 M\$ (total de 65 M\$ pour les trois prochaines années) en octobre 2020 afin d'appuyer les forces policières québécoises dans la lutte contre la criminalité et que le SPVM touche une enveloppe de 4,3 M\$. Toutefois, ce montant ne constitue pas de l'argent neuf et finance essentiellement des équipes existantes au sein du SPVM »;

Attendu que, le 10 mars 2021, la Ville de Montréal a annoncé l'octroi d'une aide financière d'urgence de 1,4 M\$ pour soutenir le milieu communautaire dans les arrondissements touchés par les incidents par armes à feu pour contrer la violence et y améliorer la qualité de vie;

Attendu les efforts financiers considérables déployés par la Ville en matière de prévention de la violence et de la criminalité, de soutien aux organismes communautaires, d'aide aux familles, de développement de logement abordable et social et de ressources policières déployées par la Ville pour répondre aux incidents armés »;

- en supprimant les 19^e et 20^e Attendus

- en remplaçant les 22^e, 23^e et 24^e Attendus par le texte suivant :

« Attendu que le SPVM partage déjà certaines données sur la criminalité sur le site des données ouvertes de la Ville et qu'il fait preuve d'ouverture face à la publication d'informations sur les crimes par arme à feu sur son territoire »;

- en remplaçant les « Résolus » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal maintienne, à court terme, une présence policière accrue dans les quartiers chauds jusqu'à ce que la situation se stabilise et qu'il y ait une diminution statique significative des crimes contre la personne par armes à feu

que la Ville de Montréal poursuive ses démarches avec les arrondissements du Nord-Est de Montréal afin que les organismes communautaires locaux soient bien soutenus financièrement dans leur travail qui est essentiel pour nos communautés

que la Ville mandate le SPVM de présenter à la Commission de la sécurité publique (CSP) en assemblée publique d'ici la fin de l'année un portrait des incidents par armes à feu;

que la Ville mandate le SPVM de poursuivre ses travaux pour élargir autant que faire se peut, le nombre de jeux de données en lien avec les crimes par armes à feu rendus publics sur le site de la Ville »;

Un débat s'engage sur l'amendement de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris.

Le conseiller Christian Arseneault prend la parole et indique qu'il n'a pas accès aux documents contenant les amendements. La présidente du conseil mentionne que les amendements sont déposés sur le disque partagé et accessibles à toutes et tous.

À 12 h 28, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux sur l'amendement de Mme Bourgeois et de M. Norris.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Richard Deschamps qui mentionne à son tour qu'il préfère recevoir la documentation relative aux amendements lors de l'appel du point plutôt que de les consulter sur le disque partagé. Mme Miron prend bonne note des commentaires de M. Deschamps.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Pauzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Gosselin (40)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Rotrand et Arseneault (21)

Résultat : En faveur : 40
Contre : 21

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'amendement de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris adopté à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari afin qu'il exerce son droit de réplique sur le point 65.02, tel qu'amendé

La présidente du conseil met aux le point 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 13 h 51, La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy informe les membres du conseil, qu'après entente avec le leader de la majorité, M. François Limoges, le point 65.04 sera étudié avant le point 65.03.

CM21 0338

Motion de l'opposition officielle pour faciliter la relance économique estivale 2021

Attendu que la campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuivra au moins jusqu'en septembre 2021;

Attendu que l'industrie de la restauration et des bars est l'une des plus touchées par la pandémie puisque les mesures sanitaires ne leur permettent pas d'ouvrir à pleine capacité ou les obligent à fermer temporairement;

Attendu que Restaurants Canada évalue à 10 000 le nombre de restaurants ayant fermés définitivement en 2020 et estime à 40 % la proportion de restaurants qui ne devraient pas survivre jusqu'en mars 2021;

Attendu que le secteur des services d'hébergement et de la restauration employait 75 000 personnes dans l'agglomération de Montréal en 2018 et que plus de 80 % de ces emplois sont reliés à la restauration et aux débits de boisson;

Attendu qu'à l'été 2020, en l'absence de salle à manger ouverte à pleine capacité, les terrasses extérieures ont été l'une des principales sources de revenus pour bien des restaurants et les bars lors de l'été 2020;

Attendu que, pour l'été 2021, il subsistera vraisemblablement des restrictions sanitaires pour les restaurants et les bars et qu'à l'instar de l'été 2020, les terrasses constitueront une dimension importante des revenus des restaurants et bars;

Attendu que les frais de permis café-terrasse se déclinent en plusieurs types de frais (délivrance de permis, occupation, études, etc.) et peuvent constituer une dépense importante pour les restaurateurs manquant de liquidité;

Attendu que, lors de la période estivale 2020, certains arrondissements montréalais ont modifié leur règlement sur les tarifs afin de réduire à 50 \$ les différents frais reliés aux permis café-terrasses;

Attendu que, pour l'année 2021, plusieurs arrondissements ont rétabli et certains ont même augmenté, par rapport à 2020, les tarifs réguliers visant les frais de permis café-terrasses (Rosemont–La Petite-Patrie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Verdun);

Attendu que le responsable du développement économique du comité exécutif de la Ville de Montréal a soutenu au Conseil municipal du 22 février dernier que la Ville-centre allait encourager les arrondissements à abaisser à 50 \$ les frais de permis café-terrasse pour l'été 2021;

Attendu que vingt-trois Sociétés de développement commercial (SDC) sont présentes sur le territoire montréalais, qu'elles comptent plus de 12 000 commerces et places d'affaires et que les membres des SDC doivent acquitter annuellement une cotisation qui s'ajoute aux autres dépenses courantes;

Attendu que les cotisations des entreprises aux Sociétés de développement commercial coûtent en moyenne 13 M\$ par année aux commerçants et entreprises;

Attendu que les commerces et entreprises ont déjà reçu leur compte de taxes foncières comprenant, s'il y a lieu, la cotisation aux Sociétés de développement commercial;

Attendu que la Ville de Calgary a développé un plan d'aide aux commerçants qui inclut le remboursement des cotisations des commerces aux Business Improvement Areas qui sont l'équivalent albertain des Sociétés de développement commercial;

Attendu que la cuisine de rue constitue une alternative aux salles à manger en offrant une formule « pour emporter » et qui anime des coins de la ville n'étant pas desservies par une offre de restaurants avec terrasses;

Attendu que, pour l'année 2020, la saison de la cuisine de rue a été écourtée limitant énormément les revenus de l'Association des restaurateurs de rues du Québec qui gère la réservation d'emplacements des camions-cuisine à Montréal;

Attendu que depuis 2017, en vertu de l'entente Réflexe Montréal, Québec verse à Montréal des sommes importantes pour le développement économique et que le gouvernement du Québec a transféré à la Ville de Montréal un montant de 263 millions de dollars sur deux ans pour l'aider à réduire les contrecoups fiscaux et économiques de la COVID-19;

Attendu que la Ville de Montréal n'a toujours pas annoncé les mesures détaillées de son plan de relance économique de 60 M\$;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

que la Ville de Montréal inclut dans son plan de relance économique de 60 M\$ annoncé au dernier budget :

- Un remboursement à l'ensemble des arrondissements pour les coûts des permis café-terrasse (occupation, délivrance de permis, études, etc) afin d'offrir la gratuité aux commerces en 2021;
- La cuisine de rue comme un des axes importants de son plan estival 2021 et l'octroi de la gratuité des frais d'emplacements des camions-cuisine à l'Association des restaurateurs de rues du Québec;

- La gratuité des cotisations qui doivent être payées par les membres des Sociétés de développement commercial via la mise en place d'un programme de remboursement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au conseiller Aref Salem.

M. Salem prend la parole et présente la motion. Il explique que cette motion a pour objectif d'aider les commerces qui traversent une période difficile avec la pandémie et propose des mesures en ce qui a trait au remboursement de frais encourus par les commerçants. M. Salem poursuit et mentionne que ces sommes pourraient être retournées aux commerçants via un programme qui serait géré par les Sociétés de développement commercial (SDC). Il estime que le coût de ces mesures est évalué à 13 M\$. En conclusion, M. Salem croit que les mesures proposées permettront aux commerçants de poursuivre leurs opérations en ces temps difficiles.

La présidente du conseil remercie le conseiller Aref Salem pour son intervention et cède la parole au responsable du développement économique et commercial au sein du comité exécutif, M. Luc Rabouin.

M. Rabouin prend la parole et mentionne que cette fois-ci, un accord ne sera pas possible pour la motion à l'étude. Il poursuit et met en relief certains éléments de la motion sur lesquels l'Administration ne partage pas la vision de l'opposition officielle. M. Rabouin indique que l'Administration a choisi de mettre en place des mesures structurantes pour soutenir les commerçants et que ce plan est salué par les acteurs du milieu. Pour terminer, M. Rabouin invite les membres à voter contre cette motion.

La présidente du conseil remercie M. Rabouin pour son intervention et cède la parole à la mairesse de Villaray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Giuliana Fumagalli.

Mme Fumagalli prend la parole pour remercier l'Administration des initiatives envers les commerçants.

La présidente du conseil remercie Mme Fumagalli pour son intervention et cède la parole au conseiller Aref Salem afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Rotrand et Arsenault (23)

Votent contre : Mesdames et Messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Montgomery, Fumagalli et Gosselin (38)

Résultat : En faveur : 23
Contre : 38

La présidente du conseil déclare le point 65.04 rejeté à la majorité des voix.

CM21 0339**Motion de l'opposition officielle pour bonifier le soutien aux victimes de violence conjugale**

Attendu que la violence conjugale est un fléau omniprésent au niveau mondial et que Montréal n'y fait pas exception;

Attendu que les Nations Unies ont qualifié la violence perpétrée contre les femmes et les filles durant la crise sanitaire de la COVID-19 de « pandémie de l'ombre » et que plusieurs organismes au Québec ont rapporté que les victimes de violence conjugale ont subi des violences plus sévères et plus fréquentes durant le confinement;

Attendu qu'au Québec, le nombre de victimes de violence conjugale est en augmentation et que la Sûreté du Québec a ouvert plus de 7000 dossiers en lien avec la problématique en 2020, soit près de 900 de plus qu'en 2015;

Attendu qu'au Québec, on compte en moyenne dix homicides conjugaux par année, que les femmes sont largement surreprésentées parmi les victimes et que si le nombre de crimes conjugaux n'a pas augmenté malgré la pandémie, cet enjeu persiste avec huit homicides conjugaux perpétrés en 2020 et déjà cinq décès en moins d'un mois en 2021;

Attendu que Montréal compte un réseau d'une vingtaine de maisons d'aide et d'hébergement d'urgence, que les victimes de violence conjugale ne connaissent pas forcément ces ressources, que les différentes règles sanitaires et le couvre-feu ont parfois semé la confusion chez ces personnes à savoir si une exemption leur était accordée pour se procurer de l'aide;

Attendu que selon la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, qui regroupe 36 établissements à travers le Québec, au moins 10 000 demandes ont dû être refusées en 2020 en raison d'un nombre d'appels plus important, qu'on compte un taux de refus des demande admissibles d'hébergement des femmes de 75 % à Montréal et que certaines victimes ont dû être relogées dans des refuges pour sans-abris par manque de places;

Attendu que la crise du logement pousse certaines victimes à rester jusqu'à trois ou quatre mois dans les maisons d'hébergement alors que la durée des séjours se situe habituellement autour d'un mois et que cette problématique restreint l'accès rapide aux ressources pour les autres victimes;

Attendu que les femmes ont été les plus touchées par les pertes d'emplois dues à la COVID-19, que le contexte d'insécurité et d'incertitude provoqué par la crise sanitaire s'ajoute à une crise du logement persistante et que ces conditions précaires complexifient grandement le départ des victimes de violence conjugale de leur domicile vers un logement stable;

Attendu que la violence conjugale est une problématique qui touche l'ensemble de la population sans égard au revenu, que certaines victimes dépendent financièrement de leur agresseur et que les démarches pour s'en sortir s'accompagnent de plusieurs coûts (soins physiques et psychologiques, absence du travail, services juridiques, remplacement et entreposage de certains biens personnels, transport, etc.);

Attendu que le Comité d'experts pour l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale recommandait au gouvernement québécois de mettre en place un programme d'aide financière d'urgence afin de faciliter la sortie des victimes, notamment de violence conjugale, d'un milieu dangereux, que cette action fait partie du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 dévoilé par le gouvernement québécois en décembre 2020 et que ledit programme est piloté par l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC);

Attendu que l'aide octroyée par l'IVAC sous forme de remboursement pose des enjeux pour les victimes en situation de précarité financière et que les délais pour obtenir ces remboursements peuvent être importants considérant qu'il faut déjà compter entre 3 et 5 semaines pour l'ouverture du dossier;

Attendu que dans son premier rapport annuel publié en décembre 2020, le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale a identifié « de grands besoins de sensibilisation et de formation » et souligné que « le succès dans la prévention de la violence conjugale dépend largement de la concertation et la convergence de toutes les forces impliquées »;

Attendu que le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale a recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux d'accorder les moyens financiers et toutes les ressources nécessaires aux intervenant(e)s œuvrant auprès des hommes et des conjoints violents afin de mieux détecter la problématique et les risques et ainsi améliorer la prévention et la prise en charge de la clientèle;

Attendu qu'en 2016, la Ville de Montréal s'est proclamée Municipalité alliée contre la violence conjugale en appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que plusieurs villes québécoises devenues Municipalité alliée contre la violence conjugale offrent le remboursement du transport aux victimes de violence conjugale, ou encore, mettent à disposition gratuitement des locaux pour les organismes luttant contre la violence conjugale;

Attendu que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale propose aux municipalités des actions concrètes à entreprendre et que la Ville de Montréal devrait accentuer ses efforts pour lutter contre la violence conjugale en proposant un plan d'action s'en inspirant, et ce, dans les plus brefs délais;

Attendu qu'en juin 2020, l'arrondissement de Montréal-Nord a accordé une contribution de 30 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale;

Attendu qu'en avril 2020, le gouvernement fédéral et la province de Québec ont signé un accord pour augmenter le financement des refuges pour femmes et des organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la COVID-19;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- adopte dans les plus brefs délais un plan d'action incluant :

- le lancement d'une campagne de communications périodique contenant les coordonnées des ressources disponibles dans la métropole afin d'éclairer les victimes de violence conjugale ainsi que leurs proches sur l'aide disponible;
- la mise à disposition d'un service d'entreposage temporaire et gratuit pour les victimes de violence conjugale logées en maison d'hébergement;
- la mise à disposition gratuite de locaux disponibles de la Ville de Montréal aux organismes soutenant les victimes de violence conjugale afin qu'ils puissent déployer plus efficacement leurs ressources;
- la gratuité d'un transport pour les victimes de violence conjugale qui arrivent en urgence dans une maison d'hébergement;
- la gratuité de services de déménagement, en collaboration avec des organismes dédiés;

2- demande au SPVM de réitérer rapidement que les victimes de violence conjugale souhaitant obtenir de l'aide sont exemptées du couvre-feu;

3- demande incessamment au gouvernement du Québec d'inclure une aide au loyer pour les victimes de violence conjugale, et ce, sans égard à leurs revenus;

4- presse le gouvernement provincial d'augmenter les sommes dédiées aux organismes montréalais de lutte contre la violence conjugale, dont les organismes gestionnaires de maisons d'hébergement et les réseaux d'aide aux personnes avec un comportement violent dans un contexte conjugal ou familial.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy pour la présentation de la motion.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et mentionne que les femmes sont celles qui subissent le plus les contrecoups de la pandémie, et que la violence faite aux femmes est de plus en plus présente, alors que l'on dénombre six féminicides depuis les sept dernières semaines au Québec. Mme Boivin-Roy nous rappelle que les organismes d'aide pour femmes victimes de violence conjugale ne suffisent pas à la tâche, ayant dû refuser plus de 10 000 demandes.

Mme Boivin-Roy poursuit et mentionne que la Ville a la responsabilité et le pouvoir de mettre en place un plan d'action rapidement afin de venir en aide aux organismes du milieu, et fait l'énumération de diverses propositions qui pourraient être mises en place.

La leader de l'opposition officielle termine sa présentation en soulignant le courage des victimes de violence conjugale et des organismes leur venant en aide.

La présidente du conseil remercie Mme Boivin-Roy pour son intervention, et cède la parole respectivement à la conseillère Nathalie Goulet et au conseiller Abdelhaq Sari.

La conseillère Goulet prend la parole et mentionne que l'Administration est favorable à l'adoption de cette motion, puisqu'il est primordial de dénoncer ces violences afin d'être solidaire envers les victimes. Mme Goulet nomme quelques ressources disponibles pour les femmes victimes de violence conjugale en précisant qu'elles peuvent rejoindre en tout temps l'organisme SOS violence conjugale, au numéro 1 800 363-9010 ou par le site internet sosviolenceconjugale.ca.

Le conseiller Sari prend à son tour la parole et offre ses plus sincères condoléances à la famille de la citoyenne de l'arrondissement de LaSalle décédée récemment. M. Sari poursuit et mentionne l'importance de la sensibilisation et de la formation des intervenants, soulevées dans le Plan d'action gouvernemental 2018-2023. Enfin, M. Sari se dit fier d'appuyer cette motion.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie la conseillère Goulet et le conseiller Sari pour leurs interventions puis elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, pour son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM21 0340

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal souligne le deux-centième anniversaire de la fête de l'indépendance de la Grèce

Attendu que la présence de la communauté grecque au Québec et à Montréal remonte à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, que l'immigration grecque au Québec s'est accélérée à partir des années 1950 et que Montréal a toujours été la terre d'accueil du plus grand nombre d'immigrants grecs au Québec;

Attendu que selon le dernier *Portrait statistique Population d'origine ethnique grecque au Québec en 2016*, les Québécois d'origine grecque résident en majorité (50,2%) sur le territoire montréalais et que plus de 35 000 Montréalais se déclarent être d'origine grecque;

Attendu que la population grecque a contribué et contribue à l'essor économique, social, culturel et artistique de Montréal;

Attendu que dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, la communauté grecque a légué à la Ville de Montréal une statue rendant hommage aux immigrants helléniques;

Attendu que le 25 mars 1821 marque le début de l'insurrection des Grecs pour se libérer de l'Empire ottoman et que chaque année, en temps normal, la communauté grecque montréalaise célèbre cette journée par un défilé dans les rues de Montréal le premier dimanche suivant cette date;

Attendu que cette année représente le deux-centième anniversaire de la fête de l'indépendance de la Grèce, qu'il est important pour la Ville de Montréal de souligner cet événement, et par la même occasion, souligner la contribution de la communauté grecque à la vie économique, sociale, culturelle et artistique montréalaise;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Effie Giannou
M. Josué Corvil
M. Alan DeSousa
Mme Giuliana Fumagalli
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne le deux-centième anniversaire de la fête de l'indépendance de la Grèce, et ce faisant, reconnaisse plus largement la contribution historique, économique, sociale, culturelle et artistique de la communauté grecque à Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Mary Deros pour la présentation de la motion.

La conseillère Deros prend la parole et rappelle les contributions sociale, économique, historique et culturelle de la communauté grecque à la vie montréalaise. Mme Deros fait ensuite la lecture de la motion pour le bénéfice du consul général de la Grèce et plusieurs membres de la communauté grecque qui sont à l'écoute.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour sa présentation de la motion et cède respectivement la parole aux conseillères et conseillers Effie Giannou, Dimitrios (Jim) Beis, Cathy Wong, Marvin Rotrand et Giuliana Fumagalli.

La conseillère Effie Giannou prend la parole et présente son introduction en langue grecque. Puis, elle fait un bref historique ayant mené la Grèce à sa déclaration d'indépendance, le 25 mars 1821. Elle rappelle le courage et la détermination du peuple grec pour obtenir sa liberté. Mme Giannou explique aussi la signification des cinq bandes bleues et des quatre bandes blanches du drapeau grec, qui évoquent la notion de liberté.

À son tour, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis se dit fier de pouvoir appuyer cette motion présenté par la conseillère Mary Deros. M. Beis rappelle que le 25 mars est une date historique pour tous les grecs de partout dans le monde. Il fait mention également que la pandémie a mené à une réflexion sur tout le chemin parcouru par la communauté grecque, et l'implication de la communauté dans tous les aspects de la vie quotidienne.

La conseillère Cathy Wong prend ensuite la parole et met l'emphase notamment sur l'apport de la communauté grecque au rayonnement et au dynamisme de la Ville de Montréal.

Le conseiller Marvin Rotrand expose entre autres l'importance de souligner cet anniversaire, en précisant combien le monde est redevable au peuple grec, peuple qui a notamment jeté les bases du concept de la démocratie et des libertés individuelles, comme nous les connaissons aujourd'hui.

En dernier lieu, la conseillère Giuliana Fumagalli mentionne que le quartier de Parc-Extension accueille plusieurs institutions de la communauté hellénique à Montréal, Puis, elle termine en nous invitant tous à souligner les 200 ans de l'indépendance de la Grèce.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions et cède ensuite la parole à la conseillère Mary Deros pour son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM21 0341

Motion visant à féliciter le Bangladesh et les Montréalais d'origine et de culture bangladaise à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Bangladesh

Attendu que le 26 mars 2021, cela fera 50 ans que le Bangladesh a proclamé son indépendance, commémorant ainsi le combat pour la liberté et la dignité du peuple bangladais;

Attendu que lors de la guerre d'indépendance, le Bangladesh a subi de grandes pertes, que de nombreuses personnes ont perdu la vie et que des millions d'autres ont été déplacées et contraintes de se réfugier;

Attendu que malgré l'effondrement de leur économie et la destruction de pratiquement toutes leurs infrastructures au cours de leur lutte pour l'indépendance, les Bangladais peuvent, à juste titre, s'enorgueillir d'avoir réussi à reconstruire leur pays et pris leur place au sein des nations du monde;

Attendu qu'au cours de sa longue histoire, le fier peuple bangladais a fondé une civilisation connue pour ses importantes traditions artistiques, culturelles et littéraires;

Attendu que dans le cadre de son combat pour préserver sa langue, le peuple bangladais a lancé un mouvement pour la reconnaissance de la langue et de la culture bangladaise;

Attendu que le Bangladesh promeut le pluralisme linguistique, ce qui a, en 1999, convaincu l'UNESCO de déclarer le 21 février Journée internationale de la langue maternelle afin de reconnaître le rôle que jouent les langues pour la culture humaine et d'encourager le multiculturalisme et la tolérance à l'égard des langues minoritaires.

Attendu que les bangladais associent leur indépendance à la Journée internationale de la langue maternelle et exhortent tous les pays du monde à mettre l'accent sur la nécessité de sauver les langues, dont des centaines se perdent pour des raisons économiques, sociales ou politiques.

Attendu que la diaspora bangladaise a atteint une population de près de 120 000 personnes au Canada et d'une dizaine de milliers au Québec, dont la plupart vivent à Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
Mme Giuliana Fumagalli

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- félicite le Bangladesh pour le 50^e anniversaire de sa déclaration d'indépendance;
- 2- réaffirme son soutien envers le pluralisme linguistique que symbolise la Journée internationale de la langue maternelle, car cette valeur fondamentale constitue la pierre angulaire de l'indépendance bangladaise;
- 3- prenne note des excellentes relations qu'entretiennent le Canada et le Bangladesh et exhorte le gouvernement du Canada à poursuivre son aide multilatérale pour aider le Bangladesh à venir en aide aux réfugiés qu'il abrite.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

M. Rotrand mentionne d'entrée de jeu qu'il y a près de 10 000 personnes d'origine bangladaise vivant à Montréal; il tient à les remercier pour leur contribution à la prospérité de la ville. M. Rotrand poursuit en rappelant que le Bangladesh a payé le prix fort pour obtenir son indépendance, mentionnant le massacre de nombreux intellectuels et étudiants par l'armée pakistanaise, puis le déplacement de millions de personnes, mais que depuis, le pays a su se relever et rebâtir.

À 14 h 56, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Puis, le conseiller Rotrand fait mention notamment de M. Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel de la Paix en 2006 pour avoir créé la « Grameen Bank », première institution de microcrédit qui vient en aide aux plus pauvres du pays, particulièrement aux femmes et aux habitants des régions rurales. En conclusion, M. Rotrand félicite des groupes de citoyens d'origine bangladaise qui organisent un événement afin de souligner ce 50^e anniversaire de la déclaration d'indépendance du Bangladesh.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour sa présentation et cède la parole respectivement au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, ainsi qu'aux conseillères Mary Deros, Cathy Wong et Giuliana Fumagalli.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole et se dit honoré d'appuyer cette motion pour féliciter le peuple du Bangladesh, particulièrement les citoyens de Montréal d'origine et de culture bangladaises. M. Perez précise que c'est le mouvement pour préserver leur langue qui a été le précurseur à la déclaration de l'indépendance du pays, faisant de la langue un véritable marqueur d'identité et d'émancipation des peuples.

M. Perez rappelle entre autres que Montréal demeure une ville riche en diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse, et qu'ainsi plusieurs personnes d'origine bangladaise l'ont choisie comme terre d'accueil. Enfin, M. Perez mentionne que la présentation de cette motion est une occasion de faire écho à la motion présentée le mois dernier, motion qui visait à exhorter le Canada à offrir une aide d'urgence au peuple Rohingya.

La conseillère Mary Deros prend ensuite la parole et mentionne qu'il y a une grande communauté de citoyens d'origine bangladaise dans son district de Parc-Extension, une communauté fier qui participe au développement économique de Montréal. Mme Deros souhaite un bon anniversaire du Jour de l'indépendance au peuple du Bangladesh.

La conseillère Cathy Wong prend à son tour la parole pour souligner l'apport de la communauté bangladaise à Montréal, une communauté engagée. Mme Wong met l'emphase sur le fait que malgré la pandémie qui nous empêche de nous réunir, cet anniversaire se veut une occasion de célébrer et de découvrir la culture bangladaise.

La conseillère Giuliana Fumagalli prend ensuite la parole et fait référence à sa fonction de mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, qui lui permet d'accueillir plusieurs citoyens de nationalités différentes, dont les citoyens d'origine bangladaise. Mme Fumagalli souligne l'apport indéniable et l'implication de la communauté bangladaise à la vie montréalaise.

Le vice-président du conseil remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

À 15 h 12, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

65.06

CM21 0342

Motion non partisane demandant au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de constituer une unité spécialisée dotée des ressources adéquates pour s'attaquer aux crimes haineux

Attendu que le 16 juin 2020, le conseil municipal a unanimement dénoncé les actes haineux, le racisme et la violence envers les personnes d'origine asiatique à Montréal, actes dont la fréquence a augmenté en raison de la perception biaisée qui associe la COVID-19 aux personnes qui sont, ou sont perçues comme étant, d'origine chinoise et que le conseil a accepté d'offrir à tous les Montréalais et Montréalaises une protection efficace contre la haine, la discrimination et la violence sur tout le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le conseil municipal a exprimé sa solidarité avec les populations juives et musulmanes de Montréal en adoptant des déclarations dénonçant l'antisémitisme et l'islamophobie, tout en condamnant aussi la haine et le racisme envers les Montréalais et Montréalaises noirs;

Attendu que plusieurs services de police qui desservent les grandes villes, tels que le Edmonton Police Service et le Toronto Police Service, ont des unités spécialisées en matière de crimes haineux composées de policiers et/ou de civils, ayant reçu une formation spéciale sur les crimes motivés par la haine, qui assistent les policiers sur le terrain, enquêtent sur les crimes haineux, éduquent les autres policiers et la communauté et sensibilisent les communautés affectées;

Attendu que selon les données de Statistique Canada sur les crimes haineux rapportés à la police en 2019, 45 % des victimes sont ciblées en fonction de leur race ou leur ethnicité, 31 % en fonction de leur religion, 13,5 % selon leur orientation sexuelle et le restant en fonction d'autres facteurs comme la langue, le handicap, le sexe, l'âge ou de motivations indéterminées;

Attendu qu'en mars 2020, Statistique Canada rapportait une augmentation de 17 % des crimes haineux envers les Autochtones entre 2016 et 2018 et que dans 45 % des cas recensés entre 2010 et 2018, les victimes étaient des femmes;

Attendu que les femmes continuent à être disproportionnellement visées, constituant 60 % du nombre des victimes d'incidents haineux anti-asiatiques dénoncés sur www.elimin8hate.org et www.covidr racism.ca de mars à septembre 2020;

Attendu qu'en février 2021, un rapport présenté par le Vancouver Police Department au Vancouver Police Board, soulignait une augmentation de 97 % des crimes haineux (de 142 incidents en 2019 à 280 en 2020) et une augmentation de 717 % des crimes haineux commis contre les personnes d'origine asiatique (de 12 incidents en 2019 à 98 en 2020);

Attendu qu'en février 2021, le Service de police d'Ottawa a rapporté une croissance de 57 % des crimes haineux entre 2019 et 2020 (de 116 incidents en 2019 à 182 en 2020), une croissance de 600 % des incidents haineux contre les personnes originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (de 2 incidents en 2019 à 14 en 2020) et une croissance de 173 % des incidents haineux contre des personnes noires (de 22 incidents en 2019 à 60 en 2020);

Attendu qu'un recensement des incidents antisémites au Québec a révélé une augmentation de 12,9 % des incidents en 2019 par rapport à l'année précédente et que le SPVM a récemment rapporté une augmentation importante des crimes haineux contre les Montréalais et Montréalaises d'origine asiatique entre mars et décembre 2020, un tiers de ces crimes étant liés à une association biaisée entre la COVID-19 et les personnes d'origine asiatique;

Attendu que la haine en ligne est aujourd'hui reconnue comme une menace sérieuse à la sécurité publique et à la sécurité, à la dignité et à la liberté des membres des groupes les plus vulnérables aux crimes haineux;

Attendu que le SPVM publie annuellement des données sur les crimes contre la personne ou la propriété motivés par la haine au sein de la Ville de Montréal, mais ne publie pas d'informations concernant les victimes ou les auteurs des crimes haineux, à savoir: la race, l'origine ethnique ou nationale, la langue, la religion, le genre, l'âge, le handicap physique ou intellectuel, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire;

Attendu que, selon l'Enquête sociale générale (ESG), environ les deux tiers des individus ayant déclaré avoir été victimes d'incidents motivés par la haine n'avaient pas rapporté ces incidents à la police en 2018 et que, parmi les victimes n'ayant pas rapporté les incidents à la police, 64 % admettaient avoir fait ce choix parce qu'elles croyaient que la police ne considérerait pas l'incident comme étant assez important;

Attendu que, selon le rapport de Statistique Canada sur les perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes en 2019, publié en novembre 2020, la volonté des victimes d'obtenir de l'aide, de rapporter un crime et de coopérer lors de l'enquête dépend étroitement de leur perception de la police et de leur niveau de confiance envers les services de police;

Attendu qu'il est important de favoriser une sensibilisation efficace auprès des victimes qui pourraient être réticentes à signaler des crimes haineux à la police et qui font face à d'autres obstacles systémiques dans l'accès aux services fournis par la police et aux systèmes de justice civile et pénale, en raison de leur statut d'immigration récent ou précaire, de leur race, ethnicité, genre, langue, orientation sexuelle, identité de genre, sexe ou handicap;

Attendu que les victimes de crimes haineux et d'actes haineux qui s'adressent à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse bénéficient de moins en moins des services de représentation gratuite de celle-ci devant le Tribunal des droits de la personne, la Commission tendant de plus en plus à laisser les victimes se présenter seules et à leurs frais devant le Tribunal;

Attendu que le signalement d'incidents motivés par la haine est une étape importante dans la lutte contre la haine et pour la prévention d'autres incidents haineux, et que la police est consciente de l'étendue de ces incidents dont l'analyse peut permettre d'entreprendre des actions appropriées, notamment de mettre en place des ressources pour renforcer la sécurité des communautés montréalaises;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Giovanni Rapanà
M. Lionel Perez
M. Dimitrios (Jim) Beis

- 1- que le SPVM établisse une unité spécialisée dédiée aux crimes haineux comptant suffisamment de personnel disposant d'une formation approfondie sur l'identification, l'enregistrement et l'enquête des crimes haineux afin de répondre aux besoins des victimes, renforcer la confiance du public envers la police, faciliter le signalement d'incidents par les victimes et faire en sorte que de tels incidents soient mieux documentés;
- 2- que cette unité dédiée aux crimes haineux du SPVM soit composée d'agents formés qui possèdent les compétences culturelles et linguistiques nécessaires pour communiquer, rejoindre et travailler efficacement avec les diverses communautés vulnérables aux crimes haineux à Montréal;

- 3- que le SPVM fournisse un rapport annuel sur les crimes haineux, incluant des données sur le type d'infraction criminelle, la motivation, le lieu, ainsi que les catégories de haine et les groupes de victimes les plus ciblés, l'identification du suspect, les arrestations et accusations, ainsi qu'une analyse comparative annuelle;
- 4- que le rapport annuel sur les crimes haineux du SPVM inclue des données sur la haine en ligne qui menace la sécurité publique ainsi que la sécurité, la dignité et la liberté des membres des communautés les plus vulnérables aux crimes haineux en raison de leur race, origine nationale ou ethnique, langue, religion, genre, âge, handicap physique ou mental, identité de genre, orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire;
- 5- que le rapport annuel sur les crimes haineux du SPVM fournisse une vue d'ensemble de la formation reçue par les agents en matière de crimes haineux au cours de l'année, ainsi que des initiatives de liaison communautaire prises par l'unité dédiée aux crimes haineux et les autres unités du Service;
- 6- que le site web du SPVM fournisse des définitions claires de la propagande haineuse et d'autres crimes mentionnés dans les articles du Code criminel relatifs à la propagande haineuse, tels que l'encouragement au génocide (art. 318), l'incitation publique à la haine [art. 319 (1)], fomenter volontairement la haine [art. 319 (2)] et le méfait lié aux biens religieux [art. 430 (4.1)];
- 7- que le SPVM prenne toutes les mesures appropriées et nécessaires pour s'assurer que les motifs haineux et leurs preuves soient adéquatement documentés et remis au procureur de la poursuite, et que les victimes de crimes haineux soient pleinement informées de leurs droits et du processus judiciaire;
- 8- que le site web du SPVM publie des conseils additionnels et des directives destinées aux victimes et aux témoins dans les langues parlées par les personnes les plus vulnérables aux crimes haineux, notamment les membres des communautés autochtones, asiatiques et arabes, ainsi que des plans de liaison communautaire, de l'information au sujet des lignes d'assistance téléphonique permettant aux victimes de signaler des incidents urgents et non-urgents et un rapport annuel sur les crimes haineux;
- 9- que la Ville de Montréal exhorte le gouvernement du Québec à mettre sur pied un comité sur les crimes haineux afin de favoriser la formation, le renforcement de capacités et un environnement sécuritaire et sans haine à travers la province, et à fournir des services pour les victimes d'incidents haineux, particulièrement lorsque sont impliqués les autorités policières, les services d'aide aux victimes de crimes et le système judiciaire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la motion en mettant l'emphase notamment sur l'urgence de donner une suite favorable à la présente motion, qu'il considère la plus importante déposée depuis qu'il siège au conseil, à la suite des multiples crimes haineux survenus depuis plus d'un an dans la métropole, et ce, envers plusieurs communautés racisées. Il dépose plusieurs documents en appui à la motion et remercie les citoyens qui militent afin de sensibiliser la population à ce problème de société, ainsi que la conseillère et les conseillers qui ont accepté d'appuyer la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui demande notamment d'être appuyeur à la motion principale.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Marvin Rotrand

d'apporter un amendement à la motion sous étude afin :

- d'ajouter le texte suivant après le dernier « Attendu »;

« Attendu que la Ville de Montréal a créé le 25 mai 2016 le module *Crime haineux et incidents à caractères haineux* au sein du SPVM;

- de remplacer le premier « Résolu » par le texte suivant :

« que le SPVM dote son module spécialisé en incidents et crimes haineux de suffisamment de personnel disposant d'une formation approfondie sur l'identification, l'enregistrement et l'enquête des crimes haineux afin de répondre aux besoins des victimes, renforcer la confiance du public envers la police, faciliter le signalement d'incidents par les victimes et faire en sorte que de tels incidents soient mieux documentés »;

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil juge recevable l'amendement du chef de l'opposition officielle et des conseillers Sari et Rotrand. La proposition d'amendement est agréée.

Un débat s'engage sur le point 65.07, tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Alex Norris

de référer la motion amendée à la Commission de la sécurité publique, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la motion de référer le point 65.07 tel qu'amendé à la Commission de la sécurité publique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui mentionne que le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souhaite être appuieur de la motion principale.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de la conseillère Bourgeois et du conseiller Norris de référer le point 65.07 tel qu'amendé à la Commission de la sécurité publique.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Pauzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Montgomery, Fumagalli et Gosselin (37)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Rapanà, Rotrand et Arseneault (22)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 22

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare le point 65.07, tel qu'amendé, référé à Commission de la sécurité publique à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM21 0343

Motion non partisane visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie

Attendu que les élections générales municipales du Québec auront lieu en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui pourrait atténuer l'envie d'aller voter des citoyens de Montréal, notamment les plus vulnérables;

Attendu que la COVID-19 continue à avoir des répercussions sur notre société et qu'il est probable que cette situation persiste pour une période indéterminée;

Attendu que, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale et que ces mesures pourraient, d'une façon ou d'une autre, être prolongées pour la majeure partie de l'année 2021, voire toute l'année;

Attendu que plusieurs démocraties du monde utilisent le vote par correspondance et que certaines administrations exigent même que le vote soit exercé exclusivement par correspondance;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance reconfortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus et celles qui se considèrent comme trop à risque pour se déplacer;

Attendu que si l'on ne permet pas le vote par correspondance, on peut s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Québec d'offrir des solutions de rechange pour participer aux prochaines élections, dont le vote par correspondance;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'adopter, au cours des prochaines semaines, la Loi C-19, qui prolongera le nombre de jours de vote et généralisera le vote par correspondance, ce qui permettra aux électeurs d'expédier leurs bulletins par la poste ou de les déposer dans des boîtes de réception sécurisées;

Attendu que, selon certaines estimations, si la Loi C-19 est adoptée, jusqu'à 10 millions d'électeurs pourraient décider de voter par la poste lors des prochaines élections fédérales canadiennes;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé la Loi 85, qui permettra à un nombre très limité d'électeurs de la Ville de Montréal de voter par correspondance;

Attendu que lors des élections présidentielles et de la Chambre des représentants qui ont eu lieu en novembre 2020, la libéralisation des règles permettant le vote par correspondance dans l'ensemble des 50 États des États-Unis d'Amérique a permis d'augmenter la participation des électeurs et que celle-ci a atteint un niveau qui n'avait pas été constaté depuis plus d'un siècle;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus de possibilités pour exercer leur droit de vote;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- reconnaisse que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;

- 2- reconnaisse que le vote par correspondance permet de rassurer les électeurs en leur offrant un moyen d'exprimer leur voix sans mettre leur santé à risque;
- 3- déplore la portée limitée de la *Loi 85* et exhorte l'Assemblée nationale à l'élargir afin de permettre à tous les électeurs ou, au minimum, à tous les électeurs de 65 ans et plus de voter par la poste dans le cadre d'élections municipales au Québec.

Un débat s'engage.

Préalablement à la tenue du conseil, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et la conseillère Émilie Thuillier ont déposé des documents en lien avec cette motion.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et explique que cette motion constitue une mesure afin de rassurer la population, surtout les aînés, à l'effet qu'ils pourront exercer leur droit démocratique en toute quiétude avec la pandémie de la COVID-19. M. Rotrand loue l'efficacité de cette mesure qui a fait ses preuves lors des dernières élections aux États-Unis et en Colombie-Britannique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement au texte du paragraphe trois du Résolu afin de remplacer l'âge de 65 ans par celui de 70 ans afin que la motion soit conforme avec l'âge requise selon le projet de loi 85.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour sa présentation et lui fait remarquer que son amendement n'a pas été transmis afin que tous les membres du conseil puissent en prendre connaissance. Elle cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil qu'il souhaite faire une proposition qui aura préséance sur l'amendement du conseiller Rotrand et du chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter la motion sous étude à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2, de l'article 80 et à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), afin d'attendre l'adoption de lois par les gouvernements fédéral et provincial qui aura des effets sur la décision d'autoriser le vote par correspondance.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et déplore la décision de l'Administration en vertu des articles 35 et 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole et justifie la décision de l'Administration en évoquant le calendrier législatif provincial concernant l'adoption de ce projet de loi ce qui, à terme, aura des implications sur la présente motion.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, les remercie pour leurs interventions et déclare le point 65.08 reporté à la prochaine assemblée du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 03, le conseil reprend l'étude du point 80.01 (30.05)

CM21 0344

Autoriser le report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril 2021, au plus tard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril 2021 au plus tard.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, spécifie que l'Objet du dossier est bel et bien pour un report au 30 avril 2021 et qu'une coquille s'est glissée dans l'Objet de l'ordre du jour.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au conseiller Alan DeSousa.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter l'amendement suivant au point 80.01 (30.05) sous étude, afin que la date de report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier soit au 31 mai 2021, au plus tard ».

À 17 h 13, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude du point 80.01 (30.05) à une phase ultérieure, afin de permettre à l'Administration d'étudier la proposition du conseiller DeSousa.

À 16 h 04, le 23 mars 2021, le conseil reprend l'étude du point 80.01 (30.05)

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa mentionne qu'il retire son amendement, après discussion avec le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.05).

Adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de règlement car il souhaite une précision sur le déroulement de l'étude du point 65.08. Plus précisément, sur le fait que la motion de report ait été débattue préalablement à l'Amendement du conseiller Marvin Rotrand; ce dernier ayant déposé son Amendement conformément au paragraphe 3, de l'article 80, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). Il demande une clarification sur la préséance de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) dans ce cas-ci.

La présidente du conseil informe le chef de l'opposition qu'elle est d'avis que l'amendement était recevable, mais qu'il n'a pas été reçu techniquement par courriel comme c'est la procédure depuis que les assemblées du conseil municipal se tiennent virtuellement. Dans ce cas, l'Amendement ne peut pas être considéré comme déposé officiellement. Cet Amendement n'a donc pas été débattu alors que la motion de report du leader de la majorité a été immédiatement débattue.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle explique que les amendements mineurs, par exemple l'âge, étaient acceptés verbalement dans le passé contrairement à des changements au texte d'un paragraphe. Il déplore que l'Amendement n'ait pas été accepté.

La présidente du conseil le remercie pour son intervention et réitère les raisons justifiant sa décision en ce qui concerne l'Amendement du conseiller Rotrand.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour expliquer qu'il était pour transmettre l'Amendement au Bureau de la présidence du conseil mais le leader de la majorité a fait appel à l'article 35 qui ne permet qu'un débat restreint. Il confirme que des amendements pour changer un mot ont été soumis verbalement et agréés par le passé.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et confirme sa décision.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et convient qu'une clarification sur la procédure est requise pour l'avenir afin de faciliter les débats.

La présidente du conseil remercie M. Limoges et cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoît Dorais.

Le président du comité exécutif soulève une question de privilège en référence à la question du maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, à la conseillère Sophie Mauzerolle, durant la période de questions des membres et, en tant que responsable des finances, souhaite savoir si M. Miranda a obtenu la confirmation du remboursement des frais d'électricité pour les bornes de recharges qui a bel et bien été effectué le 22 décembre 2020, à l'arrondissement d'Anjou.

Le maire de l'arrondissement d'Anjou confirme qu'il a eu la confirmation de ce remboursement par la directrice des finances de son arrondissement et il présente ses excuses.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie MM. Dorais et Miranda pour leurs interventions.

À 16 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2021 Le 22 mars 2021

1. **Filato, Rosannie**